

**Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 13 avril 2022 en vue de l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.**

**A. Rapport de majorité de M. Théo Keel.**

Cette proposition du Conseil administratif a été renvoyée en commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2022. Elle a été traitée lors des séances des 24 et 30 août ainsi que le 13 septembre 2022, sous la présidence de M. Daniel Sormanni. Les notes de séance ont été prises par M<sup>mes</sup> Margaux Guigal et Jade Pérez, que le rapporteur remercie pour la qualité de leur travail.

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires compétents 2022 du Service de l'énergie,

Comptes	Fr.
3120.020 C-Ene Electricité	4 180 000
3439.110 C-Ene Electricité PF	1 000 000

## Séance du 24 août 2022

*Audition de M<sup>me</sup> Frédérique Perler, conseillère administrative en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M<sup>mes</sup> Pascale Mazzariol, directrice adjointe a. i. du département, et Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie (ENE)*

M<sup>me</sup> Perler introduit le sujet de l'audition, c'est-à-dire le dépassement sur la ligne budgétaire qui avait été votée en décembre dernier car celui-ci, s'il dépasse 5%, doit être soumis à la commission des finances. La Ville propose donc l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs qui doit faire l'objet d'un vote.

M<sup>me</sup> Cerda commence en indiquant que ce crédit supplémentaire est lié à la hausse des coûts de l'électricité sur le marché libre. Elle revient alors sur la définition du marché libre en le distinguant du marché régulé. Le marché libre est une notion relativement récente et date d'une dérégulation partielle du marché régulé de l'électricité effectuée par la Confédération en 2009. Ce marché n'est ouvert qu'aux grands consommateurs, c'est-à-dire à ceux qui ont une consommation au-dessus de 100 000 kWh/an. Les conditions d'accès à ce marché libre sont régies par la loi en matière d'approvisionnement en électricité (LApEL) et par l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEL). Selon la loi fédérale, si une personne ou entité décide d'accéder à ce marché, cette décision est irréversible<sup>1</sup>.

En 2009, la Ville de Genève a alors reçu les Services industriels de Genève (SIG) qui sont venus présenter les conditions financières pour accéder au marché. Des conditions qui étaient plus favorables que celles en vigueur sur le marché régulé et qui ont décidé la Ville de Genève à nouer des contrats sur le marché libre dès 2009. Le premier contrat était pour une période de trois ans, dès octobre 2009 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2010 sur une décision prise par le Conseil administratif. Tous les autres sites qui ne sont pas éligibles fonctionnent avec les tarifs du marché régulé et bénéficient donc d'une certaine stabilité, encore aujourd'hui. Les tarifs pratiqués par le marché régulé sont fixés et acceptés par le Conseil d'Etat le 31 août de chaque année.

Aujourd'hui, le nombre de sites, avec 112 sites, qui dépendent du marché libre est conséquent; la Ville recense plus de 300 points de comptage, qui représentent 78% de la consommation d'électricité de la Ville. L'impact des fluctua-

<sup>1</sup> Art. 11 al. 2 OApEL

tions du marché libre sur le coût de l'énergie et par conséquent sur le budget de la Ville est donc important.

Tous les contrats sont souscrits auprès des SIG, le prix est choisi pour une certaine période et une certaine qualité d'énergie, selon la tarification Vitale, avec le Vitale Bleu et le Vitale Vert. Ces contrats peuvent faire l'objet d'un «reprise»: ce dispositif permet à un client, dans le cas où celui-ci serait obligé de renouveler son contrat à un moment inopportun, par exemple à un moment de fluctuations importantes et d'augmentation des prix, de souscrire à un tarif plus avantageux en allongeant la durée de son contrat d'une ou de plusieurs années. Il a alors la possibilité de procéder à un lissage des coûts sur la durée globale du contrat ainsi rallongé.

M<sup>me</sup> Cerda présente ensuite à l'aide d'un graphique l'évolution depuis 2016 des prix au kilowatt-heure sur le marché libre. Cette courbe indique aussi les cotations des SIG, qui sont indiquées par des points. Elle ajoutera plus tard que cette courbe ne peut pas être trouvée sur le marché puisqu'elle suit aussi les cotations des SIG, c'est-à-dire des offres d'achat élaborées en fonction des courbes de charges des points de consommation de la Ville de Genève. Elle indique qu'une certaine stabilité dans les prix était visible jusqu'au printemps 2021. L'achat sur le marché libre n'était pas problématique et les prix étaient globalement plus avantageux sur le marché libre avec un prix en moyenne de 2 centimes de moins par rapport au tarif régulé. A partir du printemps 2021, les prix ont augmenté de manière surprenante et les tarifs habituellement très stables sur lesquels se faisait le renouvellement des contrats ont connu soudainement une augmentation imprévue. Le département n'a pas reçu d'informations ni de signe précurseur début 2021, il n'avait ni le recul, ni une connaissance assez approfondie de la multitude de paramètres qui entrent en jeu pour prendre une décision informée dans le renouvellement du contrat et sur le moment auquel le faire.

Elle retrace ensuite l'historique des achats de 2020 à 2022. En 2020, la Ville a eu une opportunité de souscrire à un nouveau contrat à un tarif préférentiel au moment du black-out. Il y avait effectivement une chute des prix et, suite à une proposition des SIG, la Ville a prolongé d'une année, jusqu'au printemps 2021, le contrat qui était en cours. Le renouvellement du contrat devait donc se faire à un moment particulièrement délicat de montée des prix, avec une oscillation des prix de 8 ct/kWh à 15 ct/kWh. Ce phénomène étant nouveau et la Ville pensant que les prix allaient peut-être baisser après ce pic, cette dernière n'a pas déclenché d'achat à ce moment-là. Ce qu'elle ne pouvait pas prévoir, c'est que les prix ne cesseraient d'augmenter et, fin 2021, elle a finalement signé un contrat pour une électricité plus chère, à 25,4 ct/kWh. Un surcoût qu'elle n'avait pas prévu initialement dans le budget. Le contexte était particulièrement complexe et anxiogène, les SIG n'allaient plus faire de cotations avant la fin de l'année vu les boulever-

sements du marché et si la Ville ne sécurisait pas un contrat à ce moment-là, elle mettrait en péril l’approvisionnement des grands consommateurs. Cet imprévu amène donc aujourd’hui la Ville devant la commission des finances pour demander l’octroi de ce surplus budgétaire de 5 180 000 francs qui découle directement de cette hausse du prix de l’électricité.

Suite au renouvellement du contrat le 9 décembre 2021, les prix n’ont fait qu’augmenter et, les SIG ayant suspendu leur système de cotation du 10 décembre à mars 2022, la Ville n’a pu retrouver une certaine visibilité sur les prix de l’électricité qu’au printemps 2022. Cette suspension des cotations a démontré à la Ville le peu de contrôle qu’elle avait sur le phénomène. L’électricité était à 25,13 ct/kWh au printemps 2022 et, pensant à nouveau que les prix baisseraient car les prévisions passées des SIG le laissaient alors supposer, la Ville a de nouveau préféré attendre. La Ville a finalement sécurisé un contrat à 42 ct/kWh en juillet 2022. A titre indicatif, le prix en août 2022 est à 80 ct/kWh. De plus, l’état du marché est aujourd’hui très inquiétant, des risques de pénuries de gaz et d’électricité sont à prévoir, rendant la situation encore pire pour ceux qui n’ont pas encore souscrit. Elle rappelle que les éléments contextuels perturbateurs s’accumulent et aggravent la situation: la situation géopolitique, la situation économique européenne, les risques de pénuries, les problèmes de taux de change, le déséquilibre entre l’offre et la demande, l’arrêt de la production d’énergie nucléaire de la France, les problèmes d’approvisionnement de l’Allemagne.

Face à cet état de fait, la Ville souhaiterait pouvoir retrouver une situation de maîtrise, de contrôle et de projection et a donc mobilisé dans ce but le département et le Conseil administratif. Il s’agit de remettre en question les modes d’achat et de travailler sur la mise en place d’une nouvelle stratégie d’achat sur le marché libre. Pour cela, le Conseil administratif a approuvé le financement d’un mandat d’expert en achat d’énergie pour accompagner le département de l’aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) et le département des finances, de l’environnement et du logement (DFEL) dans la mise en place d’une stratégie énergétique afin de sécuriser les achats.

M<sup>me</sup> Perler ajoute alors qu’il faut savoir que la Ville est en dialogue permanent avec l’Office cantonal de l’énergie (OCEN) et les SIG pour suivre la montée du prix de l’électricité et avoir une meilleure compréhension du phénomène. La Ville est contrainte, condamnée même, à se servir sur le marché libre et s’est donc procuré les services d’un expert afin d’en tirer le meilleur parti. La Ville doit gérer ses fonds de la meilleure manière possible mais elle regrette la libéralisation du marché de l’électricité autorisée par la Confédération qui a, selon elle, à travers l’action des traders notamment, provoqué des hausses de prix.

Elle ajoute que le Conseil administratif a pris des décisions ce jour même, le 24 août 2022, pour prévenir au mieux cette situation de crise énergétique. Il s’agit

de maintenir le dialogue avec les SIG et une pression adéquate pour obtenir les meilleurs prix possible et d'accélérer les investissements pour s'assurer une certaine indépendance énergétique. En parallèle, le Conseil administratif met aussi en place une stratégie qui doit s'adapter aux annonces du Conseil fédéral prévues le 31 août 2022.

Enfin, elle tient à souligner que le Service de l'énergie (ENE) a beaucoup travaillé tout l'été pour anticiper les décisions du Conseil fédéral, avec comme objectif de prévenir leur impact sur le service fourni par la Ville.

M<sup>me</sup> Cerda mentionne les risques de rupture de l'approvisionnement et évoque la décision prise par le Conseil administratif lors de la réunion de ce matin 24 août 2022 de mettre en place une task force sur ce sujet. Il est nécessaire de se préparer à différents niveaux de restrictions qui pourraient être annoncés par le Conseil fédéral.

La stratégie comporte trois volets: réviser la stratégie sur les achats, anticiper les restrictions et réagir en accélérant les économies d'énergie. La Ville souhaite développer la sobriété énergétique et accélérer sa propre production d'énergie afin de gagner en autonomie. Elle rappelle alors le projet de délibération qui comporte trois articles.

Le président demande alors l'incidence de la montée des prix en 2023. Quel sera le surplus du coût de l'énergie pour 2023? Dix millions de francs?

M<sup>me</sup> Perler répond que le prix pour 2023 a été sécurisé en juillet 2022. En rappelant que la logique d'achat aujourd'hui est soit d'espérer que les prix finiront par diminuer soit d'acheter sur plusieurs années afin de ne pas subir une montée inexorable des prix. La décision de la Ville a été, pour le moment, de sécuriser l'année 2023 pour avoir une visibilité sur le futur proche. Elle continue toutefois l'analyse du marché avec l'expert, le courtier et les SIG concernant les achats futurs, toujours dans l'esprit de dépenser le moins possible.

M<sup>me</sup> Cerda rappelle que la décision de souscription pour 2023 s'est faite en juillet 2022 à 42 ct/kWh. Il n'était pas possible alors de savoir si c'était une bonne décision, et il ne l'est toujours pas; elle peut juste dire qu'aujourd'hui on peut constater que le prix du kilowatt-heure a encore doublé pour atteindre 83 ct/kWh.

M<sup>me</sup> Perler conclut la présentation en rappelant le contexte international de crise énergétique avec notamment l'arrêt d'une grande partie des centrales nucléaires en France durant l'été et un fournisseur de gaz dont les turbines sont en révision, ce qui provoque de la rareté.

### *Questions des commissaires*

Le président remercie alors les auditionnées et indique toutefois qu'il aurait été préférable d'indiquer ce point avant le vote du budget du 18 décembre 2021 puisqu'il était connu depuis le 9 décembre 2021. Il indique de plus être surpris par la souscription au marché libre de la Ville de Genève, qui est une municipalité à gauche depuis vingt ans, et questionne le bien-fondé de cette décision.

M<sup>me</sup> Perler répond alors que l'ensemble des collectivités publiques a voté favorablement à cette souscription au marché libre car personne n'imaginait alors que les prix de l'électricité pourraient connaître une telle augmentation. Elle précise cependant qu'il n'y avait pas eu de délibération au Conseil municipal. Elle admet qu'étant donné le contexte actuel, la question peut être posée de la pertinence de la décision au niveau fédéral de délibéraliser partiellement le marché de l'énergie. Mais plus encore, selon elle, c'est le caractère irréversible de la souscription au marché libre qui est problématique. Elle remet en cause cette loi qui, selon l'expert mandaté et les SIG, ne peut être contournée. La Ville continue de creuser cet aspect mais elle nuance cette position en ajoutant que, même si elle arrivait à trouver un moyen de souscrire au marché régulé, cela ne signifierait pas forcément qu'elle y gagnerait vraiment sur le long terme.

Une commissaire demande des précisions sur le fonctionnement du marché régulé.

M<sup>me</sup> Cerda répond que les tarifs sur le marché régulé sont acceptés par le Conseil d'Etat. Les prix peuvent aussi être augmentés; elle prend alors l'exemple de l'augmentation de 30% au printemps dernier des tarifs régulés du gaz et d'autres augmentations qui devraient suivre sous peu. Elle ne connaît toutefois pas tous les détails, notamment qui va compenser cette augmentation des prix sur le marché régulé et comment cette augmentation va être gérée; cela concerne l'Etat et les SIG.

Un commissaire s'interroge sur le partenariat de la Ville de Genève avec les SIG. Sont-ils la seule entreprise avec qui la Ville collabore pour acheter l'électricité?

M<sup>me</sup> Perler rappelle la longue relation qui unit la Ville aux SIG – la Ville est notamment actionnaire de l'entreprise –, mais indique que la Ville est traitée au même titre que les autres clients, ne disposant pas de tarifs préférentiels. Par acquit de conscience, la Ville a demandé à son expert de regarder si d'autres entreprises seraient plus concurrentielles sur le marché, mais il s'est avéré que les SIG proposaient les meilleures cotations.

M<sup>me</sup> Cerda ajoute alors qu'en tout cas au 12 juillet, la Ville s'était procuré d'autres cotations de différents fournisseurs, et les SIG restaient le meilleur choix.

Le même commissaire ne comprend pas que les cotations des SIG aient pu être bloquées pendant des mois et le déplore car cela a privé la Ville d'une visibilité sur la crise énergétique.

M<sup>me</sup> Cerda en convient et confirme que les SIG n'ont pas tenu le rôle de conseiller comme on aurait pu l'attendre dans ce contexte de mutation profonde. Par exemple, elle précise que l'arrêt des cotations a d'abord été annoncé pour le 22 décembre 2021 puis le 17, puis le 9, ce qui a surpris la Ville et a précipité sa décision le 9 décembre. Elle était acculée. Elle tempère cependant son propos en disant que cette situation inédite a aussi plongé les SIG dans la confusion et ne leur a pas permis de fonctionner de la même façon que d'habitude. Ils ont dû eux aussi faire preuve d'adaptation.

Le commissaire s'interroge sur les raisons qui ont poussé le Conseil administratif à attendre juillet en 2022 alors qu'il semblait évident que les prix continueraient d'augmenter, notamment avec l'éclatement de la guerre en Ukraine.

M<sup>me</sup> Cerda conteste l'évidence d'une augmentation des prix. Pour eux et à ce moment-là, ce n'était pas sûr. Les SIG prédisaient en automne 2021 une baisse des prix après l'hiver 2022, un phénomène qui n'a finalement pas eu lieu. Elle admet que rétrospectivement ils auraient dû renouveler leur contrat en avril, quand le prix était à 25 ct/kWh, mais ils n'avaient pas tous les éléments pour prendre la décision. Le Conseil administratif visait alors du 20 ct/kWh.

M<sup>me</sup> Perler ajoute qu'ils ont continué à demander des cotations et ce, de manière de plus en plus rapprochée, et en juillet le Conseil administratif s'est réuni en urgence et a décidé de ne plus attendre et de sécuriser la cotation à 42,76 ct/kWh.

Le commissaire demande confirmation que si les prix devaient baisser fin 2022 et passer en dessous de 42,76 ct/kWh alors la Ville aura perdu de l'argent.

M<sup>me</sup> Cerda confirme cet état de fait et ajoute que c'était une décision prise dans un contexte où il n'était pas possible de prévoir les évolutions des prix sur les jours, semaines et mois à venir, et qu'ils ont fait au mieux.

M<sup>me</sup> Perler intervient pour rappeler que s'il fallait dire aujourd'hui si c'était une bonne décision ce serait le cas, car le prix a presque doublé depuis la cotation de juillet. Elle demande alors à sa collègue s'il serait possible d'avoir recours au système de reprise si le cas évoqué par le commissaire venait à se présenter.

M<sup>me</sup> Cerda informe que les SIG changent souvent leurs offres. C'est aussi pour cela que la Ville veut retravailler sa stratégie d'achat afin de s'adapter à ces aléas. Parmi les stratégies d'adaptation, il s'agirait de ne plus souscrire à un seul moment pour l'ensemble des besoins d'une année mais d'adopter une stratégie

d'achat plus dynamique, plus répartie sur l'année, par plus petits lots sur plusieurs années. Dans cette logique, en juillet 2022, ils se sont demandé s'ils sécurisaient tout pour 2023 ou seulement une partie, cela aussi afin de garder l'opportunité de travailler avec d'autres fournisseurs, mais les SIG ont dit le matin même qu'il fallait souscrire l'intégralité des achats chez eux.

De plus, afin de consulter les offres des autres entreprises et que celles-ci puissent les affiner, il faut disposer des courbes de charge point par point. Celles-ci ont été demandées depuis début juillet aux SIG et la Ville les attend toujours. Cela s'ajoute donc aux autres éléments qui réduisent la capacité d'action et de visibilité de la Ville sur le sujet.

M<sup>me</sup> Perler complète les propos de M<sup>me</sup> Cerda en ajoutant que la Ville de Genève a de la chance d'avoir un Service de l'énergie car cela leur apporte une expertise et les moyens d'avoir une réelle conversation avec les SIG, ce que les autres communes n'ont pas, par exemple. Néanmoins les dynamiques sont tellement complexes aujourd'hui que même les experts ont du mal à comprendre toutes les évolutions du marché et surtout à les prédire.

M<sup>me</sup> Cerda s'interroge alors sur la question de la responsabilité en ce qui concerne la décision de choisir le moment pour souscrire à une certaine cotation. En 2021 et en 2022, la décision est remontée jusqu'au Conseil administratif étant donné le caractère exceptionnel de la situation. Pour 2023, en ce qui concerne le processus budgétaire, la dépense rentre à nouveau dans un budget planifié.

Une commissaire remercie pour la présentation et comprend les aléas évoqués précédemment. Cependant une question demeure sur le processus budgétaire en 2022. Selon le rapport, elle lit que la cotation des SIG a été acceptée le 9 décembre; la direction du département a donc souscrit à ce moment-là au contrat. Or cela n'a pas été présenté au Conseil administratif, l'information ne leur étant pas parvenue avant le 22 décembre. La commissaire se demande alors si ce laps de temps est usuel. Elle est d'autant plus surprise que le vote du budget en plénière s'est fait le 18 décembre.

M<sup>me</sup> Perler souscrit à l'observation de la commissaire mais répond que c'est aussi une question d'interprétation: est-ce la souscription qui fait foi ou la conclusion du contrat? Dans ce cas, c'était la conclusion du contrat qui prévalait. Elle s'interroge sur le sens qu'aurait pu avoir un amendement au budget par le Conseil administratif alors que le contrat n'était pas encore signé.

M<sup>me</sup> Mazzariol ajoute que c'était aussi dans une période de fin d'année et donc une période particulièrement délicate.

M<sup>me</sup> Cerda précise qu'en ce qui concerne le laps de temps, c'est assez usuel. Elle revient sur le processus de négociation avec les SIG et explique que la sous-

cription se fait par e-mail et qu'une fois la cotation envoyée vers 11 h celle-ci était valable jusqu'à 14 h. La Ville dispose donc de trois heures pour dire oui ou non. Le lendemain ou le surlendemain vient alors la confirmation des SIG, puis le contrat ne vient qu'un peu plus tard.

Le président précise que le prix étant connu depuis le 9 décembre il aurait été tout à fait faisable de rajouter un amendement au budget informant de cette hausse des prix.

Une commissaire a trois questions. En premier lieu, elle souhaite s'assurer que la décision d'accéder au marché libre est bien irréversible.

M<sup>me</sup> Perler confirme que c'est la loi fédérale qui fixe cette irréversibilité de la souscription.

Elle s'enquiert du coût des certificats carbone. Comme ils sont cités dans le rapport et présentés comme un élément perturbateur du marché libre, elle souhaiterait en savoir plus sur l'influence qu'ils ont.

M<sup>me</sup> Cerda indique que leur coût varie et que cela influence le marché mais qu'elle ne peut rentrer dans les détails, n'étant pas spécialiste de ce sujet précis.

Un commissaire indique à ce sujet que les prix et conditions d'obtention des certificats carbone auraient changé, rendant leur obtention et leur échange plus difficiles.

M<sup>me</sup> Cerda argumente que les logiques d'achat sur le marché sont multiples et que la résultante de toutes ces logiques échappe à tout contrôle.

La même commissaire, pour sa troisième question, s'interroge sur le point suivant: la proposition est datée du mois d'avril mais concerne toute l'année; elle souhaite la confirmation qu'au niveau de l'électricité, c'est bien le contrat signé fin décembre qui fait foi. Elle demande de plus s'il pourrait y avoir à nouveau des augmentations ayant un impact sur le budget de la Ville.

M<sup>me</sup> Cerda assure que la Ville aura les fonds nécessaires pour le restant de l'année 2022 sans avoir besoin de plus que le surplus de budget déjà demandé. Elle revient sur les pratiques des SIG pour établir les prix à l'année de la consommation d'énergie. Effectivement, la Ville signe un contrat qui n'indique pas la résultante effective, elle signe seulement des prix indicatifs selon les consommations passées. Aujourd'hui ce qu'elle peut dire c'est qu'ils ont la couverture nécessaire par rapport à la réalité de leurs coûts pour 2022. Il est toutefois attendu de nouvelles plus-values sur les tarifs régulés en 2023.

Une commissaire s'interroge sur la relation de la Ville avec les SIG. Puisque la Ville est à 30% actionnaire des SIG et que le but de la Ville et des SIG est de

sécuriser l'électricité au meilleur prix, elle demande si la Ville ne devrait pas être mieux traitée que les autres acteurs. Elle demande alors quelle est la stratégie de la Ville pour essayer que les SIG soient plus concurrentiels. Elle ajoute qu'elle ne souhaiterait toutefois pas une délocalisation de l'approvisionnement en énergie même pour un meilleur prix.

M<sup>me</sup> Perler précise que la Ville dialogue déjà avec les SIG pour examiner dans quelle mesure et pourquoi ils ne peuvent pas bénéficier d'un meilleur traitement. Ils n'ont pas vraiment de réponse à donner sur cette relation, n'ayant pas de visibilité sur le traitement des autres grands consommateurs comme l'Etat.

M<sup>me</sup> Cerda complète les propos de M<sup>me</sup> Perler en précisant qu'a priori l'Etat n'a pas besoin de renouveler ses contrats sur le marché dans les mêmes délais que la Ville.

La Ville souhaite continuer à mettre en place des discussions à haut niveau avec les SIG, à un niveau politique et stratégique, à travers notamment la participation des chefs de départements dans les négociations, les problématiques stratégiques et commerciales ne pouvant pas rester à un niveau strictement opérationnel. Elle ajoute qu'il ne faut néanmoins pas sous-estimer la pression subie par les SIG en ce moment.

Le président souhaite clarifier le point suivant: si la Ville est actionnaire en partie des SIG, elle reçoit des revenus grâce à cela et qui s'élèvent à plusieurs millions.

M<sup>me</sup> Perler ajoute qu'elle ne sait pas exactement l'ampleur de ces revenus et s'ils pourraient compenser potentiellement la hausse des prix qui a été constatée.

M<sup>me</sup> Cerda précise que les SIG s'acquittent déjà d'une taxe d'occupation de l'espace public de l'ordre de 10 à 15 millions de francs.

M<sup>me</sup> Perler affirme que ces questions relatives à la relation avec les SIG sont constamment discutées dans les deux départements concernés – DFEL et DACM – et en contact étroit avec le directeur général des SIG. Ils redéfinissent alors, dans le cadre de ces discussions, une stratégie avec le courtier et l'expert.

Une commissaire demande s'il y aura des répercussions sur les locataires des bâtiments de la Ville.

M<sup>me</sup> Perler répond que chaque consommateur a son propre accès à l'énergie, son compteur SIG, et verra les prix augmenter pour lui mais que cela n'est pas lié au budget de la Ville. La répercussion ne sera pas directe. Mais la Ville va essayer de proposer des gestes simples pour que chaque foyer puisse diminuer ses dépenses énergétiques.

M<sup>me</sup> Cerda complète en disant que la Gérance immobilière municipale (GIM) a été informée de cette hausse des prix afin qu'elle puisse gérer au mieux ces changements. En général, les régies ont informé les locataires et leur ont proposé d'augmenter les acomptes.

Une commissaire exprime que, selon elle, le problème est le principe d'irréversibilité, dont est responsable la Confédération et non la Ville de Genève.

Elle relève dans un second temps une déclaration faite sur le site des SIG, selon laquelle l'énergie de Genève est 100% renouvelable et locale, ce qui confirmerait donc que cette crise de l'énergie n'a rien à voir avec des logiques locales, mais qu'elle découle uniquement du système de marché. De plus, Poutine a envahi l'Ukraine le 24 février 2022, ce qui explique en partie l'augmentation observée au printemps 2022, cependant cette situation a commencé bien avant, dès le printemps 2021. La commissaire demande alors à la Ville une explication sur cette augmentation et pourquoi la Ville n'a pas pu mieux anticiper.

M<sup>me</sup> Cerda cite les éléments qui ont provoqué vraisemblablement l'augmentation du printemps 2021, soit la sortie du Covid qui a entraîné une reprise économique et un déséquilibre entre l'offre et la demande. Elle ajoute que des tensions en Ukraine étaient sensibles dès le début de l'été 2021, influençant les marchés. Elle précise qu'en 2021 les SIG ont écrit une lettre expliquant les détails de l'évolution du marché et les éléments qui l'influençaient. Ces éléments se sont multipliés et ont évolué mais existaient déjà bel et bien depuis 2021. Elle s'engage à fournir la lettre des SIG «Baromètre des prix» datée de novembre 2021, dans laquelle figurent notamment des baromètres, prévisions et explications de la situation énergétique de l'époque<sup>1</sup>.

Une commissaire indique qu'elle comprend bien qu'il y a ce qui appartient au domaine du prévisible et ce qui ne l'est justement pas. Elle demande alors si, pour ce qui appartient au domaine du prévisible, il existe un système de prédiction et de suivi des indicateurs. Concernant les économies d'énergie, quelles sont les priorités de la Ville? Que peut faire le consommateur moyen?

M<sup>me</sup> Perler indique qu'en parallèle d'une veille et de s'être entourée des services d'un expert, la Ville peut aussi prendre certaines mesures d'économies. Elle a récemment présenté au Conseil administratif un plan d'incitation à l'économie d'énergie, un plan de communication pour rappeler les gestes simples qui permettent certaines économies – une idée qui s'inscrit pleinement dans le plan Ostral niveau 1 du Conseil fédéral.

En parallèle, la Ville teste un nouveau système de chauffage dynamique: un chauffage qui baisse et remonte selon les températures extérieures. Ils vont tester

<sup>1</sup> Le document «baromètre des prix de novembre» figure en annexe du présent rapport avec le «baromètre des prix de décembre».

cela sur 27 immeubles cette année pour voir si les résultats sont probants. Enfin, la Ville prend aussi des mesures sur l'assainissement des bâtiments, les doubles vitrages qui ont été votés récemment, la multiplication des panneaux solaires. La Ville accélère la production d'énergie pour éviter de l'acheter.

La même commissaire souhaiterait que la Ville communique un tableau clair des prédictions et des actions prévues pour réagir aux éventuelles restrictions, ainsi que des indications sur les domaines qui seront touchés par ces dernières.

M<sup>me</sup> Perler indique qu'un tel tableau existe déjà, il a été élaboré en quinze jours entre le 12 juillet et fin juillet par son département et une première stratégie a alors été définie. Elle a été présentée aujourd'hui, le 24 août, au Conseil administratif et a été validée. Il s'agira notamment de mettre en place une task force et de se préparer aux annonces du Conseil fédéral. L'objet de la réunion du Conseil administratif ce matin était de prendre des décisions sur les éléments urgents, mais une note plus exhaustive est en préparation et devrait circuler dès mi-septembre. Cette note traitera notamment des types de mesures envisagées pour faire des économies d'énergie. Elle mentionne l'exemple de baisser de 1°C les chauffages des logements, ce qui entraîne une économie de 7% d'électricité. Elle ajoute que tous ces éléments les forcent à adopter des mesures – ils visent une diminution de 15% de la consommation d'énergie –, qu'ils souhaitaient de toute façon prendre dans le cadre de leur stratégie climat, mais elle regrette qu'ils ne puissent pas bénéficier d'un temps de transition plus grand afin de mener tous ces changements de manière plus douce.

Un commissaire remercie pour la présentation qui était passionnante et demande des précisions sur les contrats avec les SIG. Ceux-ci marchent-ils sur la base d'un tarif unique, quel que soit le mode de consommation?

M<sup>me</sup> Cerda répond par la négative. La facturation se fait de manière beaucoup plus détaillée.

Le même commissaire s'interroge sur le calcul des 5 180 000 francs excédentaires. Si le prix du kilowatt-heure a été multiplié par trois, pourquoi le budget, qui était de 7 ou 8 millions de francs, n'est-il pas lui aussi multiplié par trois? Selon cette logique, le budget total devrait être à 25 millions de francs.

M<sup>me</sup> Cerda précise alors que le prix au kilowatt-heure n'est qu'une partie du prix total de l'énergie, représentant environ 30% du prix total. Aujourd'hui ce pourcentage n'est sans doute plus exact étant donné l'augmentation, mais cela donne une idée. Ce n'est pas parce qu'on est passé de 8 ct/kWh à 42 ct/kWh qu'il faut appliquer le même rapport au prix total de l'électricité.

Le commissaire demande alors une précision sur les autres composantes du prix total de l'énergie.

M<sup>me</sup> Cerda détaille les autres éléments du prix en mentionnant la partie transport, l'utilisation du réseau et les diverses taxes et renvoie à la première page du rapport, où tout est indiqué.

Le commissaire s'enquiert de la stabilité des autres valeurs; suivent-elles la même évolution que la valeur du prix du kilowatt-heure?

M<sup>me</sup> Cerda informe que ces variables sont beaucoup plus stables, il n'y a que la composante «énergie» qui ait subi de tels changements récemment.

Une commissaire remercie pour cette présentation qui montre les complications liées à la dépendance à un marché. Selon son analyse, ce choix fait par la gauche alors en place dans l'administration genevoise reposait sur l'idée, populaire à l'époque, qu'il fallait renforcer la production décentralisée d'énergie. Dans l'interprétation qui est donnée de l'augmentation du prix, à laquelle s'ajoute la remarque d'une commissaire qui a relevé que l'augmentation avait débuté avant la guerre en Ukraine, et selon les explications sur ce système captif du marché, ne faut-il pas admettre que cette décision aujourd'hui regrettable est due à l'insouciance de la Suisse? La Suisse a pris cette décision dans un moment d'abondance, pour se fournir à l'étranger, n'ayant pas une autosuffisance énergétique. Elle soulève l'idée qu'il faudrait reconnaître que la Suisse a été insouciante de faire dépendre son approvisionnement de l'énergie des autres pays et non blâmer les traders et la libéralisation.

M<sup>me</sup> Perler affirme qu'elle et ses collègues n'ont accusé personne de cet état de fait. Elle rappelle alors tous les facteurs extérieurs, déjà mentionnés, qui ont joué dans l'augmentation de ces prix. Jusqu'ici la Ville a bénéficié d'une électricité particulièrement bon marché et, puisque que cette situation a changé, la stratégie de la Ville doit s'adapter aussi. Celle-ci vise maintenant trois buts: le moins de dépendance vis-vis des autres pays, sortir des énergies fossiles et investir le plus possible dans les énergies renouvelables.

Un commissaire souhaiterait des éclaircissements sur les efforts qui vont être demandés aux citoyens pour réduire leur consommation d'énergie. Que va-t-on réduire? Il déplore un discours très anxiogène des médias auprès des populations, en citant notamment l'augmentation de 1800% du bois de chauffage. Il affirme que les autorités publiques devraient aussi communiquer là-dessus et que c'est de leur responsabilité d'apporter leur soutien aux citoyens. Il faut être précis et donner des conseils concrets afin de rassurer la population sur la gestion de la crise. Il suggère le lancement d'une campagne de communication sur le sujet, en octobre par exemple pour concentrer les efforts, qui devrait traiter de questions très pragmatiques – que manger lorsqu'on n'a plus d'électricité? comment se chauffer? –, ainsi que des conseils précis en fonction des typologies des foyers, selon que c'est une maison ou un appartement, par exemple.

M<sup>me</sup> Perler est tout à fait d'accord avec ce dernier point. C'est dans cet esprit qu'une task force va être mise en place dans les prochains mois, pour être opérationnelle début novembre. Il s'agira en effet de communiquer sur les gestes simples pour diminuer sa consommation d'énergie. Elle précise qu'il y a un communiqué paru ce jour du Conseil administratif sur le sujet. La Ville souhaite aussi éviter que les citoyens vivent des moments d'anxiété, en communiquant sur ce qui peut être fait.

M<sup>me</sup> Cerda confirme que la Ville juge qu'une communication sur les gestes est très importante. A titre d'exemple, elle informe qu'en Allemagne ils ont déjà annoncé que les bâtiments seraient chauffés à 19 degrés au maximum cet hiver. Ils attendent toutefois la communication du Conseil fédéral du 30 août pour la mettre en place car ils s'adapteront à celle-ci et développeront une communication en adéquation. Il faut que tous les usagers mais aussi les exploitants, ainsi que la Ville dans son rôle d'exploitante et de propriétaire, montrent leur capacité à faire des économies à court terme. Il faut encourager une attitude de proactivité et d'action collective pour éviter les coupures. Il faut susciter l'adhésion de la population et pour cela une communication réussie est absolument nécessaire.

Une commissaire déplore des problèmes de gestion de l'électricité, pourtant connus de la Ville, et qui n'ont toujours pas été résolus. Elle évoque le cas de panneaux solaires qui n'auraient pas été intégrés aux plans des travaux de l'école Liotard dans un premier temps. De plus, il y a aussi le problème des écoles surchauffées et éclairées en permanence. Elle cite en exemple le cas de l'école de Chandieu, celle-ci est souvent éclairée aussi bien de jour que de nuit, et cela inclut aussi la salle de gymnastique, la piscine et le préau. Elle a d'ailleurs déjà écrit plusieurs fois à ce propos à M<sup>me</sup> Widmer qui a essayé de régler le problème sans y parvenir. La commissaire préconise le déploiement de systèmes d'électricité par détecteurs dans tous les bâtiments publics et estime que cela devrait être une priorité absolue de la Ville. De plus, elle s'interroge sur la possibilité de vente des surplus d'énergies des panneaux solaires de la Ville aux SIG, cette pratique étant courante chez les entreprises.

M<sup>me</sup> Perler répond d'abord sur le point concernant l'école Liotard mais précise qu'elle y répondra également par écrit afin de s'assurer avoir pris connaissance des derniers éléments du dossier<sup>1</sup>. Selon elle, l'école devrait avoir des panneaux solaires. Elle admet que c'est possible que la première proposition ne le prenait pas en compte mais elle est presque certaine que maintenant c'est le cas.

En ce qui concerne les écoles éclairées jour et nuit, et notamment le cas de l'école Chandieu, elle trouve aussi qu'il s'agit de cas très problématiques. En ce qui concerne l'éclairage continu de 18 h à 22 h, elle précise que bien souvent les écoles servent aussi pour les associations sportives et que cet éclairage n'est donc

---

<sup>1</sup> L'intégration d'une centrale photovoltaïque au projet de rénovation de l'école Liotard est confirmée par une réponse écrite du 30 août 2022.

pas uniquement pour les équipes de nettoyage des écoles. De son côté, elle essaie elle aussi de comprendre pourquoi cet état de fait ne change pas.

En ce qui concerne les panneaux solaires, la Ville en a déjà posé beaucoup mais elle admet que cela ne va pas assez vite. C'est pourquoi elle a proposé d'inventorier les toitures plates de la ville pour faire des toitures végétales et/ou poser des panneaux solaires, comme cela a été le cas à l'école Le-Corbusier par exemple. La Ville va dans ce sens saisir une motion que le Conseil administratif doit valider afin d'accélérer ce mouvement. Cependant il ne faut pas sous-estimer les choix compliqués qu'une telle initiative provoque: faut-il choisir de l'énergie thermique ou du solaire, par exemple? Il faut effectivement tenir compte de la fonction du bâtiment, de l'énergie thermique ne serait pas recommandée pour une école par exemple, celle-ci n'ayant pas besoin d'eau chaude en permanence. La Ville a alors recensé un potentiel de plus de 60 000 m<sup>2</sup> pour un budget de mise en place de l'ordre de 80 millions de francs. La rapidité de la mise en place, une fois le vote du Conseil municipal sécurisé, dépendra des livraisons et du délai référendaire échu afin que les commandes partent.

Enfin, pour la proposition du déploiement de détecteurs de mouvement, celui-ci a déjà fait l'objet d'un vote favorable. Ce vote va être pris en compte dans les objectifs budgétaires en 2023 et la Ville procédera à l'équipement de tous les bâtiments possible – il en est prévu 120 en 2023 contre 40 en 2022 – avec ces détecteurs. Elle convient que ces systèmes existent depuis très longtemps dans des pays voisins et se bat depuis 2005 pour que ce soit aussi le cas en Suisse. Le problème est que l'installation de ces systèmes n'intervient pour l'instant que dans le cadre de rénovations d'immeubles.

Un commissaire a une question concernant la durée du contrat signé le 22 décembre avec les SIG.

M<sup>me</sup> Cerda lui répond que le contrat était pour une année.

Le même commissaire demande quand a été fixée l'échéance pour renouveler le contrat pour 2022; celle-ci avait-elle été fixée auparavant? Quel était alors le prix moyen de l'électricité en 2022 quand ils ont établi leur budget?

M<sup>me</sup> Mazzariol répond que pour le budget 2022 ils sont partis par principe du budget 2021, fixant ainsi le budget 2022 à 7 600 000 francs, c'est pourquoi il faut le compléter aujourd'hui de 5 180 000 de francs.

Le commissaire ajoute que, selon les projections disponibles dès septembre 2021, le chiffre avancé par le Conseil administratif pour 2022 n'était déjà pas réaliste.

M<sup>me</sup> Cerda justifie cela en indiquant que la Ville ne savait pas si les prix allaient continuer à augmenter et ne pouvait prédire les changements futurs du

prix à ce moment-là. Elle ajoute que le budget sera d'environ 12 millions de francs pour 2022.

Un commissaire demande un éclaircissement sur le système des cotations et la possibilité de souscrire à un contrat à chaque nouvelle cotation.

M<sup>me</sup> Cerda confirme que c'est bien le cas et c'est pourquoi la Ville a effectué une veille très suivie des cotations. On peut effectivement observer sur la courbe qu'elle a présentée que les demandes se sont intensifiées lors du printemps ou au début de l'été 2022.

Le même commissaire s'interroge sur les conséquences que pourraient avoir sur l'administration municipale les coupures annoncées par le Conseil fédéral – celles qui auraient lieu pendant quatre heures selon certaines zones géographiques –, si elles devaient avoir lieu. L'administration municipale sera-t-elle touchée par ces coupures?

M<sup>me</sup> Cerda répond par l'affirmative. C'est pour cela qu'elle indique que la Ville doit impérativement se préparer au risque le plus grave, qui est celui des coupures. C'est dans cet esprit que le Conseil administratif a voté la mise en place de cette task force et c'est en se préparant au pire, c'est-à-dire ces coupures, que la Ville peut répondre à des problématiques un peu moins graves également. D'un point de vue méthodologique, il s'agit de se préparer d'emblée au risque le plus grave qui est celui des coupures.

Le commissaire demande donc la confirmation que la Ville ne sera pas épargnée par les coupures.

M<sup>me</sup> Cerda répond qu'effectivement la Ville ne sera pas épargnée, personne ne le sera. La société va être totalement impactée et elle précise que ce scénario aujourd'hui annoncé, des coupures momentanées, par séquences, et régionales, pour éviter les coupures de vingt-quatre heures, a été choisi car il serait le scénario le moins préjudiciable pour la société et le fonctionnement économique du pays.

### *Discussion*

La proposition d'audition des SIG proposée par le président est acceptée par 8 oui (3 S, 1 Ve, 3 PLR, 1 MCG) contre 1 non (Ve) et une abstention (Ve).

### **Séance du 30 août 2022**

*Audition de MM. Michel Balestra, président des Services industriels de Genève (SIG), Christian Brunier, directeur général, et Vincent Collignon, directeur exécutif Clients*

Le président rappelle en préambule que la commission souhaite aborder la problématique de l'électricité avec les auditionnés. La demande de crédit supplé-

mentaire de la Ville de Genève a soulevé de multiples interrogations en lien avec les marchés d'électricité, et la commission souhaiterait en apprendre davantage sur les négociations entre la Ville et les SIG. Ces interrogations portent aussi sur les variations de prix, l'état actuel des tarifs et le prix régulé. Il rappelle que le lendemain, soit le mercredi 31 août, le Conseil d'Etat annoncera probablement une modification des prix régulés. Il demande qui paie la différence entre le prix régulé et le prix libre et s'interroge sur les offres d'électricité Vitale Bleu et Vitale Vert. Il demande également d'où vient la fourniture d'électricité des SIG et si ce sont les SIG qui ont conseillé à la Ville de Genève de venir sur les marchés libres, car cela a mené à ce que la Ville rencontre des difficultés. Il conclut par le fait que l'Etat devrait également renouveler son contrat pour 2023.

M. Balestra débute par un bref historique. Il rappelle que le Conseil d'administration des SIG s'est toujours opposé à la libéralisation du marché de l'électricité. En effet, l'électricité doit être considérée comme une énergie stratégique pour le bon fonctionnement d'une collectivité. Il informe qu'un black-out électrique coûterait entre 7 et 9 milliards de francs par jour à la Suisse et entre 700 et 900 millions de francs par jour pour Genève. L'électricité est une énergie qui doit être contrôlée, principalement son volume de production par rapport à son volume de consommation. L'Allemagne espérait, grâce à Nord Stream 1 et Nord Stream 2, pouvoir utiliser l'énergie gazière comme énergie fatale pour équilibrer les énergies renouvelables. Cela aurait pu fonctionner si la Russie réagissait de manière normale. La Commission européenne a décidé que les prix de l'électricité internationaux seraient adossés à ceux du gaz. Cela provoque des paradoxes troublants, par exemple l'affaire d'EDF en France voisine, qui a perdu 5 milliards de francs au premier trimestre, en étant obligée de vendre 47 euros le mégawatt, alors qu'il a été vendu par le passé à 1500 euros et que le prix oscille généralement entre 1000 et 1100 euros ces derniers temps, afin que leurs concurrents, qui n'ont pas assez d'énergie ou qui n'en produisent pas, puissent garder leur clientèle.

Il faut absolument comprendre que l'électricité est une énergie stratégique qui doit être régulée de manière stricte. Tous ces éléments ont provoqué cette situation épouvantable, qui impacte également les SIG. Des incertitudes telles que celles-ci sur les prix engendrent d'importantes difficultés. Il précise que les SIG connaissent leur volume de consommation moyen pour le marché régulé, ce qui leur permet d'acheter à terme les volumes d'électricité au moment où ils semblent être à un prix «compétitif». Or, il rappelle que les ordonnances fédérales interdisent le retour de quelqu'un qui a choisi le marché libre au marché régulé. De plus, les électrons au prix que les SIG assurent aux personnes qui font partie du marché régulé n'existent plus. Il n'est pas question pour les SIG de jouer: les services rencontrent l'impossibilité matérielle de délivrer plus que ce qu'ils avaient acheté pour son marché régulé. Bien que le contrat pour entrer dans les marchés

libres soit signé avec les SIG, le prix de celui-ci correspondra au prix existant au moment où le contrat est signé.

M. Brunier rappelle que la Confédération helvétique a décidé le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de libéraliser le marché pour «les gros consommateurs», c'est-à-dire ceux qui consomment plus de 100 000 kWh par an. Cette libéralisation donne la possibilité aux consommateurs éligibles de passer au marché libre quand ils le souhaitent, par contre c'est une décision unique; ils n'ont pas le droit de revenir au tarif régulé.

Il ne peut pas répondre à la question du président qui était de savoir si ce sont les SIG qui ont incité la Ville à faire ce choix. Il rappelle qu'à l'époque, les prix étant très bas, il y avait une mode à la libéralisation dans les entreprises électriques et parmi les clients, avec un grand nombre d'entreprises et de collectivités publiques qui passaient au marché libre. Pendant des années, il n'y a pas eu de problème, car les prix étaient favorables.

En Suisse, la loi fédérale interdit le retour aux tarifs régulés. Certains pays acceptent le retour avec des conditions de fidélité, ce que la Suisse n'autorise pas. Des conseillers d'Etat en Suisse sont en discussion pour accorder d'éventuels retours aux tarifs, ce qui impliquerait des durées de fidélité élevées. Certaines communes souhaitent retourner aux tarifs régulés et vont pour ce faire demander un avis de droit.

M. Thierry Tanquerel, représentant de la Ville de Genève au sein du Conseil d'administration des SIG et professeur de droit à l'Université de Genève, est d'avis que les communes n'ont aucune chance de pouvoir retourner aux tarifs régulés. Un retour aux tarifs régulés sera possible uniquement par une modification de la loi. Ce n'est pas le rôle des SIG.

M. Balestra ajoute que quand bien même les entreprises revenaient aux tarifs régulés, il n'y aurait pas de fluide disponible au prix du tarif régulé. Les SIG ont acheté le volume en fonction de ceux qui leur ont été fidèles. Les SIG ne disposent pas toute l'année des électrons aux prix auxquels ils les ont payés quand ils ont fait les achats.

M. Brunier indique que la Confédération oblige depuis longtemps les SIG à attribuer au tarif régulé les approvisionnements propres, soit la production des SIG, qui correspond à 20-28% de la consommation genevoise. A l'époque, les clients libéralisés n'étaient pas satisfaits de ces prix, alors qu'actuellement ces prix sont intéressants. Au même moment, pour la première fois de l'histoire, l'énergie était considérée comme un produit marchand comme un autre. L'ensemble du conseil d'administration des SIG considère l'électricité comme un produit stratégique. On peut discuter et débattre sur les libéralisations. Le fait que les Etats, en Suisse, en Europe et dans le monde, ont considéré l'électricité comme

un produit marchand fait que l'on rencontre actuellement des difficultés. Il rappelle que les SIG ne font pas de bénéfice, peu importe si l'électron est vendu à 8 ou à 58 centimes. Ils achètent de l'énergie à un prix et la revendent au même prix. La marge est limitée. La compétition est forte sur les marchés libres et la marge plutôt faible. De plus, les quelques bénéfices que les SIG font servent à entretenir leurs réseaux, à les renouveler et à favoriser leur transition énergétique. Ils reversent éventuellement une somme aux propriétaires, qui sont à 100% les collectivités publiques, soit les communes et l'Etat.

Il remarque que lorsqu'on analyse une situation à un moment donné, on a tendance à accabler le passé et à se demander «pourquoi ils ont fait ça?». Il rappelle que toutes les communes importantes sont passées au marché, peu importe leur direction politique, car c'était très rentable à l'époque. Elles ont peut-être eu une vue court-termiste. Or, les élus pensent au court terme puisqu'ils sont élus pour une législature.

Il donne un complément d'information sur l'état actuel des marchés: il y a trois ou quatre ans, les SIG parvenaient à acheter de l'énergie à moins de 3 centimes, ce qui était inquiétant, car les barrages des SIG la produisent plutôt à hauteur de 6-7 centimes. Le marché était un marché à perte, ce qui était déraisonnable. La semaine dernière, les marchés prévoient leurs coûts à 75 centimes. Les Forces Motrices Valaisannes (FMV) ont indiqué qu'elles en ont vendu à 1 franc. Il faut se méfier des spéculateurs qui attribuent toutes ces augmentations de coûts à la guerre en Ukraine. Il rappelle que la Russie ne vend pas d'électrons et qu'elle ne vend presque pas d'électricité à l'Europe. Ces phénomènes ont une autre cause. Des personnes de l'alliance stratégique Swisspower en ont vendu à 1,10 franc. Il donne d'autres exemples de personnes qui auraient vendu de l'énergie à hauteur de 1,50-1,60 franc. Donc, un produit qui valait 3 centimes il y a quelques années vaut à présent 1,60 franc dans les extrêmes, ce qui illustre les côtés déraisonnables de ce marché.

Les SIG ont alerté rapidement tous leurs clients éligibles: depuis plusieurs mois les marchés augmentent. Ils leur ont conseillé de signer, même pour une année, deux ans ou trois ans. Ils ont également averti la Ville de Genève lorsque le coût s'élevait à 8,99 centimes. La Ville a des doutes sur ces coûts, car les marchés varient, sans qu'on puisse les maîtriser. De 2021 à 2022, les SIG ont fait 67 offres à la Ville de Genève, qui a attendu avant de prendre une décision, comme toutes les autres communes, ainsi que certaines entreprises privées. Elles espéraient que les coûts descendraient, mais cela ne s'est pas passé. Il soulève également le problème de gouvernance; parfois, les offres ne sont valables que quelques heures ou quelques jours. Or un magistrat ou une magistrate ne peut pas prendre la décision de dépenser 5 millions de francs supplémentaires, sans consulter personne, dans le si court laps de temps que dure le temps de l'offre. Cela est problématique. C'est également difficile pour une entreprise de prendre une décision en

quelques heures ou en quelques jours. Ils doivent transmettre l'offre à leur direction générale, à l'administration, etc. Il rappelle que ces décisions mettent en jeu des sommes importantes. Cette situation n'est pas simple, il faut donc se montrer indulgent.

Cette situation est inquiétante pour les SIG qui sont des distributeurs locaux. La préoccupation première de certains réseaux européens gérés par des ingénieurs était d'alimenter le client. Actuellement, les traders pensent uniquement à gagner de l'argent, ce qui est problématique. Le domaine de l'énergie devrait être préservé des spéculations, car c'est un bien stratégique pour un Etat, comme pour une collectivité publique. Les SIG se rendent compte actuellement que les augmentations de prix sont difficiles à accepter et essaient d'être le plus juste possible. Il rappelle que le lendemain, le Conseil d'Etat doit voter une augmentation des tarifs, qui restera cependant raisonnable. La politique est prudente, ainsi les SIG disposeront certainement des tarifs parmi les moins élevés du pays. Il faut compter une augmentation mensuelle d'environ 10 à 15 francs par ménage de quatre personnes. Cela peut être difficile pour certaines personnes d'assumer ces coûts. Les SIG subissent également ces augmentations. Il espère que cette situation s'améliorera prochainement. Certaines personnes exploitent les réseaux de pénurie et décident d'augmenter encore les prix. Dans le marché actuel, on a de la peine à trouver des kilowatts-heure. Certains moyens de production sont arrêtés, certaines personnes spéculent et attendent que les marchés soient à la hausse. Le système est excessivement tendu actuellement.

### *Questions des commissaires*

Le président demande où les SIG achètent leurs kilowatts-heure.

M. Brunier répond que les SIG produisent 20-25% de leur énergie localement, et achètent les 75% restants en Suisse, sur une année. Par contre, ce n'est pas tout à fait juste si l'on considère les achats jour par jour. En hiver, il n'y a pas d'énergie en Suisse, donc les SIG achètent à l'étranger. Ils rachètent ensuite des certificats suisses pour garantir le fait qu'ils sont 100% renouvelables et 100% suisses. C'est une balance juste, cette manière de faire est audité chaque année. Les énergies ne sont pas certifiées jour par jour, mais année par année. Avant la pénurie de réseaux et les difficultés rencontrées, les SIG militaient pour obtenir des certifications par trimestre et ont failli faire partie des premiers en Europe à certifier au trimestre. Malheureusement, les SIG accordent désormais du temps à d'autres préoccupations. L'objectif des SIG est d'être le plus instantané possible quant aux certifications: l'idée est de pouvoir un jour affirmer que par exemple le barrage de Verbois éclaire une partie précise de la ville. Actuellement, cela ne peut pas encore être démontré par les certifications, mais uniquement sur un bilan annuel: le but est donc d'être le plus interactif possible à l'avenir.

Le président demande qui paie la différence de tarif. Le tarif régulé sera augmenté par les SIG puisque le Conseil d'Etat suivra certainement sa proposition. Il demande si ce sont les SIG qui font une perte ou un gain le cas échéant.

M. Collignon répond que personne ne paie la différence. Lorsque le marché est à 60, les personnes qui sont dans le marché paient 60. Les SIG achètent l'énergie à 60 et la revendent à 60. Pour les clients au tarif régulé, les SIG n'achètent pas à 60.

Il rappelle que lorsque l'on dispose de la visibilité du volume, on peut se concentrer sur la garantie d'approvisionnement. Or cette dernière, il y a encore six mois, n'intéressait personne. Pourtant, on a souvent entendu que l'essentiel au niveau de l'énergie réside dans la garantie de l'approvisionnement. Ce qui importe concernant l'énergie consacrée aux clients du tarif régulé est justement cette garantie d'approvisionnement. Il rappelle à ce titre que la loi implique que la provision propre doit être consacrée au volume régulé, ce qui assure une visibilité sur cette production; cette visibilité permet de s'engager sur des contrats à plus long terme.

Les contrats à long terme tiennent compte de la composante de la garantie d'approvisionnement avec un coût proportionnel à sa durée; un contrat sur dix ans n'a pas le même prix qu'un contrat plus court. Quelques années auparavant, le tarif régulé s'élevait aux alentours de 8-9. Ce tarif comprenait de l'énergie prise des contrats à long terme, et le fournisseur demande un prix plus élevé lorsqu'il s'engage pendant vingt à trente ans sur du long terme; cela revient à ce que les SIG paient davantage.

La garantie d'approvisionnement n'est en revanche pas assurée pour ceux qui bénéficient des prix du marché. Quand le marché est à 6, c'est tout gagnant, mais quand il est à 75 c'est qu'il n'y a plus d'électrons sur le marché. Autrement dit, quand il n'y a plus de garantie d'approvisionnement, les prix augmentent.

M. Brunier indique que dans le cas où le Conseil d'Etat validerait une augmentation assez conséquente, elle ne dépassera pas les 12 centimes. Cette augmentation restera l'une des plus faibles de Suisse romande, avec plus précisément une hausse de 11,4 à 11,6 centimes en moyenne pour les marchés régulés.

M. Collignon rappelle que les SIG sont obligés d'acheter une portion de volume en temps réel pour des histoires d'équilibrage. Les services doivent parfois acheter de l'électricité le jour pour le lendemain. De nombreux outils de prédiction des consommations prochaines sont à disposition, mais des petits décalages se font toujours ressentir. Ce sont ces petits décalages qui obligent à aller sur les marchés.

M. Brunier ajoute que cela coûte cher. Il donne l'exemple de l'organisation par la Suisse d'un important sommet avec l'Ukraine à Genève; la consommation d'énergie engendrée serait hors du commun. Les SIG la paient extrêmement cher.

Le président demande si les SIG paient actuellement le tarif régulé au même prix que celui prévu à l'époque.

M. Collignon répond par la positive, en expliquant que le tarif régulé suit une courbe plus plate que celle des prix en temps réel. Cela lisse les hausses. Par contre, cela ne suit pas non plus les baisses.

Le président s'interroge sur le tarif de dernier recours proposé par les SIG; il semblerait ne pas avoir été activé par les SIG. Il demande quelles en sont les raisons.

M. Collignon répond que les SIG prévoient un tarif de dernier recours qui s'applique au moment de la consommation d'une entreprise qui n'est pas couverte par une offre. Cela s'appliquerait par exemple à des entreprises qui n'auraient pas acheté leur énergie pour 2023. La décision de la Ville d'avoir débloqué de l'énergie en décembre 2022 permet de ne pas être dans cette situation, ce qui a modulé la facture. A l'inverse, il donne l'exemple d'une entreprise sur le marché libre qui n'a pas contracté d'offre avec les SIG, ou avec un concurrent. Au 1<sup>er</sup> janvier, elle se retrouvera sans offre électrique, elle n'aura donc pas de couverture économique de l'énergie qu'elle consommera. Les SIG devront acheter en temps réel l'énergie que l'entreprise consomme puisque personne ne les a prévenus et refacturer l'énergie à l'entreprise aux prix où ils l'auront achetée. C'est ce qu'on appelle l'énergie de dernier recours ou de remplacement. Il s'agit donc de l'énergie que les SIG auront achetée au jour le jour pour les entreprises qui ne sont pas couvertes par un contrat l'année précédente.

Le président demande si cela a été le cas de la Ville de Genève. Il lui semble qu'elle n'avait à un moment donné plus de contrat. Il s'interroge sur les tarifs en temps réel sur les marchés.

M. Collignon répond par la négative. La Ville a attendu pour prendre une décision. Au 31 décembre 2021, elle était couverte, et le 1<sup>er</sup> janvier 2022 il y avait de l'électricité. Certaines personnes ne l'avaient pas fait et ont donc payé encore plus cher.

M. Balestra ajoute que la complexité de l'électricité par rapport à d'autres produits est qu'elle ne se stocke pas. On peut la moduler dans les barrages, mais elle ne peut pas être stockée. Il faut que quelqu'un soit capable de la produire en quantité suffisante au moment où l'on en a besoin, en fonction de la puissance sur les réseaux, ce qui est difficile à gérer. Il faut trouver les producteurs capables en période de tension de livrer cette électricité, qui vont généralement demander aux SIG de les payer en avance, car ils sont en situation de force.

Le président demande si les SIG paient en avance la facture de la commande pour le volume régulé.

M. Balestra répond par la négative. Pour le volume régulé, les SIG ont acheté des fluides réels essentiellement dans les barrages valaisans. Cela concerne les contrats sur le long terme, qui sont toujours au même prix. Ils étaient un peu plus chers à l'époque que certains contrats qui jouaient avec les certificats. Cela ne garantit pas que la majorité des clients captifs soient pourvus de manière suffisamment importante.

M. Collignon rappelle que, lorsque l'on fait une offre, un producteur réserve un peu de production qui correspond au volume de l'offre. Or, parfois le système dérive, et certains producteurs ont promis de l'électricité qu'ils ne peuvent pas livrer, ou qu'ils retiennent car ils savent que les prix montent. C'est le fonctionnement d'un marché.

Une commissaire s'interroge sur le problème de libéralisation de l'énergie et sur le marché régulé. Il n'y a pas de souveraineté de l'énergie en Suisse, on produit très peu d'énergie, donc on dépend obligatoirement des prix des marchés extérieurs. Si on a des prix régulés, cela sera tout de même la Confédération qui épongera la différence. Finalement, cela coûterait aussi cher aux collectivités publiques. Elle comprend que la Ville de Genève possède 30% des actions des SIG. Elle comprend que si le prix régulé est moins cher, la Ville gagnera moins également. Elle demande si de toute façon la Ville ne perdra pas d'argent.

M. Balestra répond par la négative. Il rappelle que le principal devoir du distributeur, selon les ordonnances fédérales, est d'assurer l'approvisionnement électrique. C'est la première des règles. La deuxième règle à respecter est que les prix soient contrôlés par la Confédération. Contrairement à ce que l'on croit, la Suisse produit 60% de son volume de consommation avec de l'hydraulique, 38% avec du nucléaire et 2% avec du renouvelable. La Suisse produit de manière quasiment autonome son énergie électrique, sauf en hiver. Puisqu'elle a la chance de moduler la production et que l'énergie nucléaire et l'énergie qui provient du charbon sont linéaires, elle en a acheté à des prix bon marché lorsque l'énergie linéaire européenne était en surproduction pendant les périodes de basse consommation. A ce moment elle n'utilisait pas l'eau de ses barrages, elle achetait donc cette énergie meilleur marché et la revendait à l'extérieur. Elle modulait donc l'énergie pendant les périodes de grosse consommation de certains pays européens à des prix qui lui amenaient une marge lors de la vente.

Selon lui, le marché et le capitalisme ont créé plus de richesse que le communisme et la planification. Si on est objectif, on peut s'en rendre compte. Le problème du marché de l'électricité est que plus personne ne fait l'effort de produire suffisamment, et chacun pense que l'autre va le servir au moment où il en aura besoin. Il faut réguler le volume de production. Selon lui, le problème de gaz en Allemagne a été l'élément déterminant qui a amené à cette situation problématique. L'Allemagne ne dispose pas de suffisamment d'énergie fatale pour assurer

son marché. Chaque pays doit prendre ses responsabilités et mettre en place les investissements nécessaires pour assurer l’approvisionnement de ses clients et de son économie. Malheureusement ces derniers temps cela n’a pas été fait, ni en France ni en Allemagne. La Suisse est un des pays qui a le meilleur volume de production par rapport à sa consommation.

Une commissaire s’interroge sur l’explication fournie par les SIG sur l’augmentation des prix. Elle comprend, selon le président des SIG, que les prix sont adossés au prix du gaz. Il a également mentionné la guerre en Ukraine. Or, la guerre en Ukraine a démarré en février 2022; le 24 février 2022, M. Poutine a envahi l’Ukraine. Les prix des SIG ont commencé à augmenter en avril 2021. Presque une année avant, les marchés sont devenus instables. Elle demande pour quelles raisons les prix des SIG ont commencé à augmenter avant le début de la guerre en Ukraine dès avril 2021.

M. Balestra répond qu’effectivement les Américains ont joué un rôle important, en se battant contre l’ouverture de Nord Stream 2. Cela a créé des tensions politiques et une source d’inquiétude importante. M. Schröder et M<sup>me</sup> Merkel pensaient de bonne foi qu’ils auraient toujours le volume d’énergie suffisant, mais, selon lui, les Américains pensaient que ce n’était pas une bonne idée de mettre l’Europe dans les mains de la Russie. Ces conditions géopolitiques ont commencé à créer des tensions à l’international sur les prix de l’électricité. Bruxelles a décidé que l’énergie fatale, c’est-à-dire le gaz, doit fixer le prix de l’électricité. L’Europe est en train de discuter de cette problématique en ce moment, car ce n’était pas une bonne décision.

M. Brunier rappelle que ce ne sont pas les prix des SIG, mais les prix des marchés. Les concurrents des SIG prévoient les mêmes prix, à quelques centimes près. Il rappelle qu’il y a spéculation. Il donne l’exemple du gaz de schiste américain, qui a été multiplié par dix, alors qu’ils ne sont pas en guerre et qu’ils ne font pas partie de l’Union européenne. Ils ont donc tiré avantage des problèmes de marché pour spéculer. Toute une série de moyens de production s’est arrêtée. Actuellement, la moitié des centrales nucléaires françaises sont à l’arrêt. En Suisse, les SIG respectent la Constitution et se sont toujours opposés au nucléaire. Le plan du Conseil fédéral prévoyait d’arrêter les centrales et de développer ainsi les économies d’énergie, l’éolien et le solaire. L’idée était de passer de 20 à 40% d’économie d’énergie, ce qui est possible sans diminuer notre confort. Passer à 12% d’énergie tirée de l’éolien est prévu, mais aucun programme d’économie d’énergie digne de ce nom n’a été mis en place au niveau national, cela repose dès lors sur la volonté de certains Cantons. Ainsi Genève a un programme d’économie d’énergie, contrairement à Bâle et à Zurich qui n’en ont aucun. Le Conseil fédéral souhaite inciter les citoyens à faire des économies d’énergie, pas les obliger. Le problème est que les entreprises électriques sont devenues un outil fiscal. Il n’y a aucune condition de cadre qui prévoit de faire de l’éolien, bien qu’il faille

atteindre les 12%, et le solaire engendre également certaines difficultés. Si l'on décide de fermer les centrales, mais qu'aucune alternative n'est prévue, cela ne peut pas fonctionner.

La même commissaire remarque que la Ville verse une quote-part au capital des SIG à hauteur de 30 millions de francs par année. Elle s'interroge sur les dividendes que les SIG versent à la Ville.

M. Brunier répond que les SIG versent environ 80 millions de francs par année aux collectivités publiques, dont 15 millions de francs à la Ville. Il informe que la Ville ne verse rien aux SIG.

M. Balestra rappelle que le capital de dotation, constitué à la formation des SIG par des actifs qui appartenaient à la Ville et à l'Etat, n'a été versé qu'une seule fois.

M. Brunier ajoute que le Conseil d'Etat, en acceptant l'augmentation de tarif, fera appliquer la loi cantonale de redevance qui implique que l'usage du sous-sol fera partie du pourcentage de l'électricité facturée. Le calcul se fait en fonction des réseaux électriques posés et selon les clés de répartition. Ainsi, en augmentant les prix, les redevances aux communes vont être plus élevées. La Ville aura donc plus de redevances l'année prochaine si les tarifs sont augmentés.

Le président dit que le capital est rémunéré par toutes les redevances qu'ils paient de l'utilisation du domaine public.

Une commissaire rappelle que des centrales photovoltaïques ont été posées sur les toits de Palexpo. Celles-ci appartiennent aux SIG. Les services ont fait un appel aux personnes ayant souscrit à l'offre d'électricité Vitale Vert pour participer par le biais de bon de 300 francs au financement de la centrale posée sur le Stade de Genève. Elle rappelle que les Laiteries Réunies sont entièrement autonomes, car elles disposent de panneaux photovoltaïques sur leur toit et revendent aux SIG le surplus d'électricité. Elle demande combien de mètres carrés supplémentaires seraient nécessaires à Genève pour réussir à rendre la ville totalement autonome en hiver.

M. Brunier répond que la ville ne peut pas être autonome, car en hiver les panneaux solaires produisent peu d'énergie. Actuellement, les panneaux solaires produisent 2 à 3% de l'énergie à Genève, ce qui est trop peu. Pendant des années, l'énergie solaire n'a pas été développée à Genève. Les SIG ont repris le programme dernièrement et témoignent d'une bonne progression. L'objectif est de monter à 20% d'énergie solaire sur toute l'année, mais cela ne résout pas le problème de production en hiver. Il est prévu que cet objectif soit atteint dans dix ou quinze ans. Il y a actuellement une mode bénéfique qui favorise l'énergie solaire. Or, si l'on commande une centrale solaire, l'inaugurer prendra du temps et ce

n'est pas le rôle des SIG mais des privés de réaliser ce travail. Il explique qu'il n'y a pas assez de gens formés actuellement pour relever les défis de l'urgence climatique. Cela est plus visible dans le domaine privé; en effet les SIG trouvent plus facilement du monde, car ils prévoient une garantie d'emploi. Les marchés de France voisine et du Canton de Vaud sont très sollicités. Il y a un réel besoin de former des personnes.

La même commissaire mentionne le barrage de Verbois et celui du Seujet. Elle demande si cela est envisageable de les mettre en cascade.

M. Balestra indique qu'il y a également le barrage de Chancy-Pougny.

M. Brunier rappelle qu'il y avait le projet de barrage de Conflans. C'est une réserve qui se situe juste à la frontière. Par contre, cela ferait perdre de la production sur les autres barrages. Actuellement, il n'y a pas la volonté politique de réaliser ce projet. C'est difficile de construire un barrage, car on est en zone nature et il y aurait des mesures de compensation énorme. Le barrage serait transfrontalier, cela implique donc une dynamique entre la France et la Suisse. Au début, la France souhaitait construire un barrage, mais la Suisse a refusé. Le projet n'a pas abouti, car l'énergie était à cette période bon marché. Construire un barrage n'était donc pas rentable. On pourrait le faire actuellement pour des questions de crise, mais cela engendrerait des conditions écologiques difficiles et le Conseil d'Etat ne veut pas de risque. La construction d'un barrage peut prendre jusqu'à quinze ans. Il est ainsi d'avis qu'il faut privilégier l'énergie solaire, l'éolien et faire des économies d'énergie. Il rappelle que les économies d'énergie ont un potentiel important, sont économiquement rentables, écologiquement efficaces et créent de l'emploi. Il y a à Genève une volonté de politique forte de la part de la gauche et de la droite au niveau du Grand Conseil et des communes pour atteindre ces buts. Il faut donc privilégier ces économies d'énergie, et inciter les autres Cantons à passer à l'action.

Une commissaire comprend qu'à Genève 40% de l'électricité provient de l'offre Vitale Vert et 60% de Vitale Bleu. L'offre Vitale Vert prévoit une électricité locale et durable et est donc au tarif local. L'offre Vitale Bleu prévoit de l'achat de l'électricité à l'international.

M. Balestra dit que l'offre Vitale Bleu prévoit de l'électricité essentiellement suisse. Il rappelle les propos du directeur: SIG achète à l'étranger uniquement en hiver.

La même commissaire comprend que l'offre Vitale Vert est durable et locale, donc l'électricité est censée être produite à Genève; l'offre ne devrait donc pas être liée au prix des marchés extérieurs.

M. Brunier rappelle qu'il faut faire la distinction entre le régulé et le libéralisé. Pour les régulés, les clients souscrits à hauteur de 100% à l'offre Vitale Vert

utilisent de l'électricité 100% genevoise, renouvelable et certifiée «naturemade star» – label le plus efficient en termes d'écologie. En ce qui concerne les libéralisés, on ne peut pas accéder aux marchés et en même temps assurer que l'électricité est genevoise. Il s'agit donc d'une contribution. Les SIG ont fait preuve de transparence auprès des collectivités publiques et entreprises qui bénéficient de cette offre: les SIG achètent sur les marchés et achètent par la suite des certificats grâce auxquels ils favorisent la production d'énergie à Genève. Or, en utilisant l'offre Vitale Bleu, on ne consomme pas du local. L'énergie propre fabriquée par les SIG doit, selon Berne, être consacrée aux régulés, à ceux qui sont au tarif. Les entreprises ont coloré leurs électrons et favorisent ainsi grâce à leurs efforts l'investissement dans l'énergie renouvelable. A l'époque, si les SIG avaient proposé de produire de l'électricité genevoise au tarif genevois, tout le monde aurait refusé, car cela n'était pas rentable. A présent que l'électricité genevoise locale est moins chère, certaines personnes souhaitent souscrire à l'offre Vitale Vert et consommer de l'électricité genevoise. Mais ce n'est pas faisable selon les marchés. Les marchés font bénéficier les personnes des bas prix, mais également des augmentations.

M. Balestra donne l'exemple du barrage de Chancy-Pougny, auprès duquel les SIG détiennent 75% des actions. Les SIG ont renouvelé le contrat pour 70 francs le mégawatt-heure, soit à 7 centimes le kilowatt-heure. A l'époque, on reprochait aux SIG d'avoir signé ce contrat, car les prix étaient élevés. Mais ce n'est plus le cas actuellement. Le contrat dure jusqu'en 2024, ainsi les services continuent de payer ce prix-là. Tous ces contrats à long terme qui étaient considérés comme chers à l'époque, avec 2 centimes de plus que le marché libre, ne le sont plus. Actuellement, il y a une différence importante entre le régulé et le libre avec une dynamique inverse, le régulé étant bien moins cher. Ces contrats ne dureront pas toujours, certains finissent en 2024, d'autres en 2022, etc. Il faut recalculer complètement le tarif à chaque renouvellement de contrat en fonction de la certitude des achats à terme et de leur prix.

La commissaire comprend que, l'année dernière, les SIG ont fait 67 offres à la Ville. La commission a été informée que la dernière offre concernant l'année 2022 devait être proposée le 24 décembre 2021, a ensuite été avancée au 10-15 décembre 2021, puis au 8-9 décembre 2021. Les SIG ont mis la Ville sous pression. Elle rappelle que les services des SIG jouent un rôle de conseiller et de vendeur. Ils ont ainsi, en tant que vendeurs, changé les règles du jeu pour l'achat en avançant les dates durant lesquelles la Ville devait prendre position sur les offres. Elle demande quelles en sont les raisons. Elle comprend également que les contrats proposés par les SIG sont de durée déterminée pour la totalité des 78% des sites de la Ville qui sont sur le marché régulé. Elle demande s'il est possible de rompre un contrat et d'avoir des échéances, par exemple, 20% à telle date, 50% à telle date, etc.

M. Collignon informe que 60% des sites de la Ville sont sur le marché, et 40% des sites sont restés sur le marché régulé.

Le président dit que la Ville a parlé de 78%.

M. Collignon explique que ce chiffre dépend de si l'on parle en termes de site ou de volume. Pour revenir à la question initiale, la situation en décembre 2021 était tendue. Heureusement que les équipes ont mis la pression à la Ville, car cela lui a permis de signer un contrat. Si la Ville n'avait pas signé en décembre 2021, la facture de 2022 aurait été bien plus conséquente par rapport au montant actuel, qui est déjà important. Il souhaite donner un exemple. Les marchés se sont beaucoup emballés au mois de décembre 2021, ainsi les équipes de négoce ont arrêté les cotations. Il rappelle le problème de gouvernance: les SIG peuvent faire une offre à 10 h du matin et l'heure d'après le prix peut augmenter de 30 ou 40%. La Ville n'est pas la seule dans ce cas, tous les clients en souffrent. Le marché existe depuis seulement dix ans, les SIG prennent habituellement des risques, mais ils ont dû arrêter en décembre, car ces risques étaient trop élevés. Cela était prévisible car, étant donné le contexte politique depuis avril 2021, les prix ont augmenté. En ce qui concerne le tarif de l'électricité, il y a le principe de l'«order price» (ou «merit order»), selon lequel le prix de l'électricité est donné par le coût de production de la dernière centrale enclenchée. S'il y a besoin de 50 de volume, on choisit le maximum en énergie renouvelable, avec le vent et le solaire qui sont à coût 0, ensuite le nucléaire qui est à 5, puis on utilise le gaz ou le charbon.

Il rappelle le jeu de l'Allemagne sur le charbon les années précédentes. Le gaz est devenu meilleur marché que le charbon. A cette période, le prix de l'électricité dépendait du prix du gaz. Les énergies fossiles ne fonctionnent pas comme l'électricité, elles peuvent se stocker. Elles se consomment l'hiver et se stockent pendant l'été. A la fin de l'hiver 2021, les stocks étaient vides, notamment le stock européen de gaz qui était au plus bas. La problématique actuelle était donc qu'il fallait les reconstituer, ce qui peut se faire uniquement en été. Si l'on ne reconstitue pas les stocks pour l'été, il n'y en aura plus l'hiver. Ainsi, de la tension s'est déjà fait ressentir sur le marché dès le printemps 2021. Il rappelle le contexte géopolitique: les Américains ont tout fait pour empêcher la réalisation de Nord Stream 2, ce qui laissait penser qu'il n'y aurait pas assez de gaz pour remplir les réserves, puis, pendant l'été, Nord Stream 2 a échoué. Les réserves gazières n'ont donc pas été suffisamment remplies, et l'«order price» électrique (ou «merit order») est toujours fixé sur le prix du gaz, plus précisément sur la production d'électricité à partir du gaz. En automne, le prix du gaz a énormément augmenté, à tel point que cela a causé de la panique en décembre 2021. Cela explique les tensions en décembre et l'empressement des SIG pour que la Ville signe.

La commissaire demande si c'est également pour cette raison que les SIG ont arrêté les cotations jusqu'au mois de mars.

M. Collignon répond par la positive. Si l'hiver n'est pas trop froid, les stocks peuvent suffire et être reconstitués. Il y a eu ensuite la guerre en Ukraine. Il répond à la deuxième question de la commissaire. On peut effectivement signer des contrats de durées différentes. Les SIG font plusieurs offres et généralement la Ville a le choix entre un an, deux ou trois ans. Cela a été fait avec la Ville de Vernier, on a pris 50% de sa consommation à un an et 50% sur des contrats de deux ans. Les périodes les plus courtes sont de quelques mois; cela a été fait exceptionnellement pour un client qui avait oublié de signer.

La commissaire demande si la Ville a choisi d'opter pour des périodes fragmentées dans son contrat.

M. Collignon répond par la négative. Elle a signé en décembre 2021 un contrat d'un an pour 2022. Et elle a également signé son contrat récemment pour 2023.

La commissaire demande si les SIG ont conseillé à la Ville d'utiliser la possibilité de fragmenter les durées dans son contrat.

M. Collignon répond que les SIG proposent des offres, mais ne peuvent pas réellement conseiller la Ville, car les prix peuvent augmenter à tout moment. Ils expliquent les prix en fonction des durées et tentent d'être le plus factuels possible. Il informe que c'est possible de fractionner et ainsi de limiter le risque.

M. Balestra ne pense pas que la Ville, tout comme les autres entités, ait fait une erreur de jugement. Le raisonnement de départ était bon, mais la conjoncture géopolitique internationale défie tout raisonnement et tout le monde est affecté.

Un commissaire comprend que les SIG ont averti la Ville lorsque le prix de l'énergie était à 8,99 centimes, et demande à quel moment de l'année 2021 cela s'est produit.

M. Collignon répond que les SIG ont averti la Ville au mois d'août 2021.

Le même commissaire rappelle que la proposition soumise par le Conseil administratif dit que la Ville a renouvelé son mandat en maintenant le choix de l'offre Vitale Vert à 40%. Sur le descriptif des SIG publié sur internet, il est dit que l'offre Vitale Vert implique du 100% genevois, 100% écologique et 100% local. Il a été dit pendant l'audition qu'au barrage de Verbois on produisait le kilowatt-heure à 5 centimes. Il demande si c'est toujours le cas actuellement, quel que soit le prix du marché.

M. Collignon répond par la positive. Cela concerne les régulés.

M. Balestra dit que la Ville a encore du régulé, à hauteur de 40%.

Le commissaire demande si les clients privés qui ont l'offre 100% Vitale Vert auront des augmentations de prix l'année prochaine.

M. Balestra dit qu'ils sont dans le tarif global. Les règles fédérales prévoient d'assurer l'approvisionnement et de mutualiser les coûts sur le régulé. Tout le monde applique le même prix dans le régulé.

Le commissaire donne l'exemple des SIG qui proposeraient une formule avec 20 ou 40% de Vitale Vert, dans le marché libre. Il comprend que les SIG ne peuvent pas garantir cette énergie, car les 25 à 28% de production locale doivent être gardés pour le marché régulé.

M. Collignon répond que le produit est composé de deux éléments: d'un électron provenant directement du barrage destiné aux régulés et d'un agio<sup>1</sup>, correspondant à la certification du barrage, que tout le monde peut avoir.

M. Balestra ajoute que l'offre Vitale Vert prévoit un surcoût sur l'électron pour les qualifications spécifiques qu'utilisent les SIG pour investir dans la transition énergétique et le développement du solaire. Ce n'est pas de l'argent qui revient dans les caisses des SIG, mais c'est de l'argent qui est investi pour la transition énergétique. Les SIG ont une communauté de clients qui se battent pour assurer la transition énergétique et les diminutions de consommation à Genève. L'année dernière, pour Eco21, 19,5 millions de francs ont été investis. Eco21 existe depuis dix ans et a techniquement permis d'économiser 30% de la consommation, ce qui correspond à 8% net aujourd'hui car le pourcentage est modulé par rapport à l'évolution démographique et l'évolution du produit cantonal brut. Si toute la Suisse arrivait à économiser 30%, on ne parlerait même pas des problèmes de risque. Cela a tout été payé par la stratégie marketing de Vitale Vert.

Un commissaire rappelle que la Ville a demandé aux SIG de leur transmettre des données techniques sur la structure de sa consommation, et jusqu'à aujourd'hui les SIG n'ont pas répondu à cette demande.

M. Collignon répond que les SIG travaillent avec la Ville pour mettre en place des outils de sous-comptage. Actuellement, les compteurs ne sont pas intelligents et, pour comprendre la structure de la consommation de la Ville, il faut investir, et mettre du sous-comptage, ce qui est en cours.

M. Balestra explique que les SIG ne sont pas prêts techniquement pour pouvoir répondre dans le détail. Il est vrai que les SIG n'ont pas donné les renseignements, car la Ville n'a pas encore techniquement le matériel nécessaire pour transmettre ces données.

Le même commissaire demande si la Ville est au courant qu'ils ne sont pas au point techniquement pour répondre à cette question.

---

<sup>1</sup> Note du rapporteur: l'agio correspond ici à un certificat que l'on achète pour compenser l'achat d'un électron dont on ne peut s'assurer que sa provenance soit locale en finançant la production d'énergie locale.

M. Balestra répond par la positive.

Un commissaire partage l'avis de M. Balestra quant à la conception de l'électricité comme un bien stratégique. Il demande si l'ancienne direction partageait cette même vision, soulevant l'hypothèse que l'ancienne direction ait pu encourager la Ville dans son choix d'aller sur les marchés libres.

M. Balestra répond que cette vision s'est affirmée avec l'arrivée de M. Brunier et de lui-même aux SIG. A l'époque, les SIG avaient dans l'idée d'aller sur le marché national au niveau des énergies renouvelables, et souhaitaient devenir une grande entreprise à vocation nationale. La nouvelle direction s'est concentrée sur la clientèle. Toutes les entreprises électriques suisses partagent la volonté de faire du multiservice et de prendre le marché. Les SIG veulent travailler avec des professionnels PME agréés qui partagent la vision de leur communauté Vitale Vert, qui font les travaux pour les clients au prix d'une PME et qui sont leurs prescripteurs lorsque les clients s'adressent à eux. Le but n'est pas d'aller prendre leurs marchés en rachetant des PME et en faisant un métier qui n'est pas celui des SIG. La nouvelle direction a donc certainement évolué par rapport à l'ancienne; elle souhaite être plus raisonnable et relocalisée.

Le même commissaire demande s'il serait envisageable, dans le cas où l'ordonnance changerait, de revenir sur les tarifs régulés. Il demande également si cela inclurait une période de fidélité et, si c'est le cas, combien de temps elle pourrait durer.

M. Collignon répond que les régulés paient 10 et que le marché est à 50. Les SIG ont acheté le 10 pour l'année prochaine, et tout leur volume sera à 10. Si une personne qui n'était pas comprise dans ce volume souhaite l'être, elle achètera à 50.

Le commissaire demande qui paie la différence entre 50 et 10. L'unique solution sera de le remettre dans la moyenne pondérée du 10, puis de passer à 11, 12, etc.

Le commissaire revient sur la question de la durée de fidélité à respecter et demande s'il serait par exemple possible de revenir au marché libre au bout de dix ans.

M. Collignon répond que si une personne revient elle doit prendre un engagement. S'il fallait mettre une condition, celle-ci comprendrait un délai d'une dizaine d'années.

M. Balestra ajoute que selon lui, en tant que président, les gens qui ont acheté leur volume leur ont fait confiance et bénéficieront par conséquent de la sécurité de l'approvisionnement. En ce qui concerne le prix régulé, ceux qui n'étaient pas

dedans ne peuvent pas en bénéficier, car il faudrait mutualiser le surcoût de tous ceux qui ont fait confiance aux SIG. Il rappelle que les SIG n'ont pas de marge sur ces transactions.

M. Collignon rappelle que quand le tarif était à 9, la Ville a profité pour acheter à 4,5 et 6 pendant quelques années.

M. Balestra est convaincu que la période actuelle est une période de crise que l'on ne pouvait pas imaginer et qu'il y aura un retour à la raison. L'Allemagne avait rempli 100% de ses réserves de gaz, et l'on a déjà pu observer une diminution de 20-30% sur le gaz à la suite de cette annonce. Il suffirait qu'il y ait encore deux ou trois annonces qui soient positives pour que le marché se régule à nouveau. Répondre à la question de savoir combien de temps il faudrait pour amortir le surcoût, sans connaître les délais et quand arriveront des prix meilleurs, prenant en compte le volume de la Ville, n'est pas possible.

Une commissaire demande si la souscription à la cotation du 9 décembre 2021 s'est faite le même jour. Elle constate que le contrat a été finalisé le 22 décembre 2021. Elle s'interroge sur la portée juridique de la souscription du 9 décembre 2021.

M. Collignon répond qu'il s'agit d'un engagement commercial, entre le fournisseur et le client. A partir du moment où il y a un engagement, la signature peut intervenir après. S'il fallait attendre le processus de signature, que ce soit de la part des SIG ou de la Ville, le prix aurait déjà changé; il faut donc bloquer le contrat au préalable lorsqu'un accord est trouvé afin de réserver le volume.

M. Balestra dit que cela repose sur la confiance.

La même commissaire demande si cela est déjà arrivé que les collectivités publiques rompent un contrat.

M. Balestra répond par la négative.

Une commissaire s'interroge sur les solutions éventuelles pour sortir de cette crise. Elle demande si les SIG entretiennent des échanges avec des acteurs d'autres cantons qui poursuivent la même démarche, ou s'ils sont seuls à vouloir atteindre ces différents objectifs.

M. Balestra répond que les SIG entretiennent plusieurs échanges. Ils ont une bonne entente avec les autres distributeurs nationaux. Ils étaient la semaine dernière dans le Valais pour signer une lettre d'engagement ouvrant la réflexion sur la participation des SIG avec les Forces Motrices Valaisannes lors du droit de retour des concessions des barrages. Dès 2035, les barrages qui ont des concessions d'exploitation appartiendront à la collectivité. Cette entreprise FMV touchera 30%, la commune 30% et ils cherchent actuellement un autre collaborateur

pour les derniers 30%. Les SIG, dans l'idée de sécuriser les coûts d'approvisionnement sur le long terme, sans que ce soit un engagement ferme puisque les modalités n'ont pas encore été discutées, souhaiteraient travailler avec une commune valaisanne. Il s'agirait de collaborer avec un fournisseur d'électricité et les SIG seraient copropriétaire d'un outil de production qui permettrait de sécuriser les prix sur une plus large palette que la situation actuelle.

La même commissaire rappelle que cette augmentation posera certainement plusieurs problèmes aux entreprises. Elle demande si le rôle des SIG en tant que conseiller s'est renforcé auprès des différents acteurs et si cela a impliqué un changement dans leur travail.

M. Collignon informe qu'il y a eu au mois d'avril une conférence de presse en présence de deux conseillers d'Etat et de M. Brunier; les SIG ont dès le début de cette crise multiplié par deux leurs aides Eco21, Eco bonus, ainsi que toutes les aides pour soutenir les entreprises afin qu'elles consomment moins. La clé est de moins consommer pour limiter la facture, car l'économie de la consommation est une économie pérenne.

M. Balestra ajoute que la situation est délicate: tout le monde s'affole et le nombre de commandes des pompes à chaleur pour les panneaux solaires augmente, ce qui entraîne des ruptures de stock. Cette crise reflète l'incapacité des marchés à fournir les produits et à respecter les quantités demandées actuellement.

Un commissaire demande ce qui se passe dans le cas où le fournisseur ne respecterait pas le contrat et que par conséquent l'énergie ne serait pas livrée. Il comprend que d'importantes quantités sont achetées à l'avance notamment pour le tarif régulé, et demande ainsi s'il y a un système de pénalité et si les surcoûts sont répercutés en faveur des clients sur leurs factures.

M. Balestra répond que cela ne peut pas arriver de vendre de l'énergie encaissée et de ne pas la livrer.

M. Collignon ajoute que les contrats boursiers sont très encadrés, régis par le Code des obligations, ainsi plusieurs articles protègent l'acheteur. En cas de problème important, les états ont recours aux forces majeures. On parle alors de pénurie.

M. Balestra dit qu'en Suisse les contrats sont sûrs. Il donne l'exemple de l'entreprise d'Enron qui a fait faillite aux Etats-Unis. L'entreprise travaillait en premier lieu dans le domaine des commodités, ensuite dans le gaz et elle s'est par la suite lancée dans l'électricité. Parce que l'électricité est un fluide délicat, ils ont perdu de l'argent, fait des opérations hors bilan et les patrons ont fini en prison. On comprend ainsi que cela devient dramatique lorsque des partenaires ont fait

un paiement anticipé et que les services ne sont pas en mesure de fournir le fluide. Cela n'est jamais arrivé en Suisse.

Une commissaire s'interroge sur la quantité d'énergie livrée par les SIG à la Ville de Genève par rapport à l'ensemble de ses clients.

M. Collignon répond que les SIG livrent en tout 3 TWh d'électricité, et que la consommation de la Ville s'élève à 26 GWh.

### *Discussion*

Suite à l'audition des SIG, une commissaire souhaiterait prendre le temps d'élaborer une recommandation.

## **Séance du 13 septembre 2022**

### *Discussion et vote des recommandations*

Une commissaire libérale-radical propose la recommandation «que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année». Elle indique que les préaux d'école doivent être éteints et pas allumés jusqu'à une heure du matin. Tout ce qui ne sert pas doit être éteint. Elle rappelle qu'il y a eu déjà des motions au Municipal à ce sujet. Le Parti libéral-radical souhaiterait recevoir une liste d'actions concrètes. Elle informe que le préau de l'école de Chandieu et sa piscine ont été allumés tout l'été, jour et nuit. Cela ne peut pas continuer.

Une autre commissaire libérale-radical rappelle que 2 millions de francs d'économie sont inscrits au projet de budget 2023. Le Conseil administratif n'a pas informé le Conseil municipal sur la manière dont la Ville prévoit d'économiser cet argent et sur quelles prestations ils souhaitent prendre de l'argent. Le Parti libéral-radical souhaite recevoir des informations ciblées et chiffrées.

Une commissaire du Centre approuve la proposition de recommandation du Parti libéral-radical.

Une commissaire propose une recommandation pour les Vert-e-s. Celle-ci est en lien avec les informations que la commission a reçues, notamment le fait que la Ville a signé un contrat Vitale Vert en 2011. Selon la présentation de M. Brunier des SIG, Genève peut passer à l'offre Vitale Vert locale et durable depuis 2017. Elle en déduit que les certificats 100% Vitale Vert concernent les collectivités depuis cette date. Elle rappelle que la Ville a 45 installations photovoltaïques et qu'elle produit de l'électricité qu'elle revend au prix du marché local. Les SIG lui facturent l'énergie au prix du marché international puisque l'électricité Vitale

Vert, selon leur explication, est mélangée à l'électricité Vitale Bleu, qui est au marché international. Ce n'est pas juste que la Ville paie deux fois sa part. Elle lit la recommandation des Verts: «Le Conseil administratif est invité à négocier avec les SIG un rabais de 1 million de francs qui équivaut à un rabais de 50% sur la hausse des coûts de Vitale Vert, électricité locale renouvelable dont le tarif n'est pas censé être impacté par la fluctuation du marché international.»

Le président dit que le Conseil municipal n'a pas d'influence sur ces prix et que cela n'a rien à voir avec Vitale Vert ou Vitale bleu. Il rappelle que la revente d'électricité fabriquée par les SIG est réglée par le droit fédéral. Par conséquent, le prix est également fixé par le droit fédéral. On ne pourra pas négocier l'électricité à un autre prix.

La commissaire Verte à l'origine de la recommandation rappelle que lors des auditions il a été révélé qu'il y avait 40% de Vitale Bleu pour les institutions et les communes. Elle demande pourquoi la Ville paierait ce 40% au prix du marché de Vitale Bleu. Les Verts souhaiteraient que le Conseil administratif négocie un meilleur prix.

Le président dit que la Ville ne peut pas négocier un meilleur prix. Le meilleur prix est celui qui a été négocié. Elle ne peut pas demander aux SIG de faire une perte. Ils vendent au prix qu'ils achètent, et récupèrent une marge qui est faible. Cette recommandation n'est pas praticable.

Une commissaire libérale-radical explique que cette recommandation n'est pas envisageable. La Ville a voulu jouer à attendre jusqu'à la dernière minute pour obtenir un meilleur prix, et a finalement été obligée de retenir un prix élevé. En ce qui concerne le rachat d'électricité, elle informe que l'association des boulangers investit depuis longtemps dans l'énergie solaire. Lorsqu'un individu pose des panneaux photovoltaïques et revend son électricité, il négocie un prix pendant une durée déterminée et signe un contrat. Ce contrat est revu régulièrement avec les SIG au prix du marché. Cela concerne également les achats d'électricité de la Ville: elle a signé un contrat au prix du marché qui engendrera 5 millions de francs supplémentaires puisqu'elle a attendu trop longtemps. Le Parti libéral-radical ne peut pas accepter cet amendement, car il n'est pas légal. Les prix de l'électricité ont été négociés en avance pour 2022. Si la Ville ne passe pas à la caisse, le courant sera coupé.

Une commissaire d'Ensemble à gauche n'approuve pas cette proposition de recommandation. Les SIG ne sont pas une entreprise de rentabilité, ils collaborent avec les communes et les collectivités publiques. Son souci n'est pas de faire un bénéfice, mais de mettre à disposition l'énergie. S'il y a de l'argent à disposition, l'entreprise l'investit dans le développement des énergies renouvelables, ce que le Conseil municipal soutient. Elle ne comprend pas pourquoi la Ville

devrait marchander avec les SIG. Elle ne pense pas que la Ville puisse obtenir une réduction de 1 million de francs de cette manière.

Un commissaire demande pour quelles raisons la Ville revendrait son électricité qu'elle a produite au lieu de l'utiliser elle-même, puisqu'elle n'est pas autonome sur le plan de la production.

Le président dit que c'est une obligation fédérale.

Un commissaire informe que cela a changé et qu'actuellement on peut consommer sa propre électricité.

Une commissaire indique que pour ce faire il faut être arrivé au bout du contrat signé avec l'entreprise qui rachète l'électricité.

Un commissaire du Centre remarque que les Verts souhaitent faire des économies. Il leur propose, dans ce cas, de demander au Conseil administratif de renoncer au Vitale Vert. Il rappelle que cet argent dans les caisses de Vitale Vert sert à promouvoir les énergies renouvelables.

Un commissaire informe que les Verts dénoncent par le biais de cette recommandation des pratiques commerciales douteuses, c'est-à-dire le fait que les SIG prétendent vendre des électrons Vitale Vert alors qu'ils ne peuvent pas les garantir. C'est une stratégie de marketing. Il se demande pour quelles raisons l'intégralité des prix augmentent, alors qu'uniquement les prix du marché international explosent et que ceux de production de l'énergie locale et durable sont stables. Il doute cependant que l'établissement d'une recommandation soit le meilleur moyen pour dénoncer ce fait; il vaudrait peut-être mieux recourir à des interventions en plénière. Plusieurs aspects sont importants: celui de la subvention d'un développement d'une certaine énergie ainsi que le fait qu'il s'agisse d'une entreprise dévouée également à des activités publiques.

Le président rappelle que la Ville est soumise au prix du marché libre pour le 78% de ses consommations. Le reste est en tarif régulé, qui a également augmenté de 22%. Les prix ne sont donc pas stables.

La commissaire qui a proposé la recommandation au nom des Vert-e-s rappelle la question des certificats. La Ville paie des certificats, mais les institutions ne disposent pas donc de l'offre 100% Vitale Vert.

Un commissaire du Centre rappelle qu'un électron qui sort d'une centrale nucléaire ne peut pas être distingué d'un électron qui provient d'une usine à charbon ou d'un barrage. Le surcoût du Vitale Vert permet de subventionner des énergies. L'achat du certificat prouve qu'on est capable de produire écologiquement et prouve également que la Ville bénéficie d'énergie Vitale Vert. C'est un concept intellectuel, ce n'est pas concret. Cette différence de coût entre l'énergie Vitale

et la Vitale Vert permet de financer les panneaux photovoltaïques, par exemple. Il rappelle que ces installations bénéficient toujours d'une subvention extérieure; il s'agit de Vitale Vert. Vitale Vert participe à cette progression et cette mutation pour l'environnement.

Le président ajoute qu'en souscrivant à l'offre Vitale Vert, on finance les investissements des SIG dans les énergies renouvelables, notamment la géothermie qui coûte cher.

Un commissaire socialiste se dit dérangé par le terme «pratique commerciale». Le directeur des SIG a expliqué que les surcoûts Vitale Vert permettent d'investir pour tout ce qui est énergie renouvelable. Ce serait dommage de s'attaquer à cette pratique.

La commissaire Verte qui a proposé la recommandation indique que les Vert-e-s retirent leur recommandation.

#### *Prises de position et discussion*

Une commissaire du Centre indique que son groupe a soutenu cette proposition compte tenu de l'importance de payer ce qu'on doit et que la Ville n'a pas le choix. Elle implique des prestations indispensables pour la population. Cependant, le Centre a hésité à s'abstenir, car la manière dont se sont déroulées les négociations avec les SIG pendant le processus budgétaire n'a pas été transparente. Le Centre considère qu'au moment de signer le budget la conseillère administrative chargée de ce département était consciente qu'il y aurait 5 millions de francs supplémentaires qui devraient être dépensés puisqu'elle avait fixé ces prix avec les SIG. M. Balestra a confirmé que la signature du contrat fait foi d'un point de vue formel. Or, les contrats sont conclus en pratique au moment où le prix est fixé. C'était le 9 décembre 2021. Le Conseil municipal a voté le budget dix jours plus tard. Selon le Centre, le Conseil municipal a donc été laissé dans l'ignorance volontairement, ce que le parti ne peut pas accepter, d'autant plus qu'il aurait fallu économiser ces 5 millions de francs sur d'autres postes ou sur des dépenses contestées au moment du budget. Elle part de l'hypothèse que la magistrate a informé ses collègues du Conseil administratif lors des arbitrages. Ce point sera éclairci dans les prochaines semaines.

Le Centre n'approuve pas cette manière de faire, mais accepte toutefois cette demande de crédit supplémentaire. Le groupe sera d'autant plus vigilant en ce qui concerne la méthode. La commissaire remarque que depuis le début de la législature ces crédits supplémentaires sont fréquents et permettent d'établir des budgets sous-estimés. Le Centre a donc voté en faveur de la proposition à regret.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre partage l'avis de sa préopinante du Centre. La Ville ne peut pas éviter de payer cette facture. Il lit la der-

nière phrase de l'avant-dernier alinéa de la proposition qui a été présentée, car celle-ci a retenu son attention: «Il est à préciser que celui-ci (le projet de budget 2022) présentait à ce moment-là toute la marge de manœuvre nécessaire pour absorber ce montant dans les limites légalement admises pour le déficit en 2022.» Cette phrase peut être comprise de différentes manières, à savoir que le Conseil administratif savait parfaitement ce qu'il faisait ou qu'ils ont cherché une excuse qui permettrait de légitimer cette demande de crédit supplémentaire hors budget. Il serait curieux de retourner le 9 décembre 2021 au moment du vote du budget pour savoir si la situation budgétaire permettait réellement d'absorber une augmentation budgétaire de 5 millions de francs.

Le président répond que l'on était dans le cadre, car la Ville aurait pu absorber un déficit de 5 millions de francs. Il partage les avis de la commissaire du Centre et du commissaire de l'Union démocratique du centre; peut-être que l'information n'est pas parvenue à l'ensemble du Conseil administratif. L'information devait se trouver au niveau du DACM, car l'ENE, dirigé par M<sup>me</sup> Cerda, se trouve dans ce département. Le Conseil municipal n'a pas le choix et doit voter cet objet, qui suscitera certainement un débat en plénière.

Un commissaire Vert dit que les Vertes et les Verts ont voté cette proposition, car ils honorent les engagements qui ont été pris. Ce montant a été engagé et les contrats ont été conclus par le Conseil administratif puisque c'est de sa compétence. Il faut voter ce budget supplémentaire. Ils encouragent le Conseil administratif à prévoir à l'avenir de manière plus proactive et rigoureuse les développements du marché qui étaient déjà prévisibles, à en croire la proposition. Ils espèrent vivement que de telles situations ne se reproduiront pas, car elles ne sont pas satisfaisantes et sont problématiques par rapport au respect des institutions.

Une commissaire confirme qu'Ensemble à gauche estime évident que le Conseil municipal est obligé de payer ce crédit; il faut respecter l'engagement qui a été pris. C'est l'occasion de discuter de cette situation et de ce qu'elle provoque. C'est une situation de crise; dire que l'on aurait pu tout prévoir est facile. Les auditions, ainsi que les courbes présentées, ont bien exposé le fait que la situation s'est rapidement emballée. Pendant vingt ans, les prix étaient relativement stables, ainsi une augmentation soudaine peut laisser croire que les prix baisseront à nouveau. Elle comprend donc que la Ville a souhaité attendre. On ne peut pas reprocher à la Ville de ne pas avoir su anticiper cette augmentation soudaine. La Ville de Genève ne peut pas éviter miraculeusement une situation globale et internationale qui se dégrade, autant par rapport à l'énergie que de manière plus générale. La commission aura l'occasion d'en parler.

Elle s'est étonnée que le président des SIG, pourtant du Parti libéral-radical, se soit opposé à la libéralisation du marché de l'électricité. Il a également insisté sur le fait qu'il considérait l'électricité comme une énergie stratégique pour le

fonctionnement de la collectivité, et qu'elle ne devrait pas être une marchandise. Ensemble à gauche peut défendre le même raisonnement. Elle a trouvé cette audition intéressante. La situation est préoccupante. Chercher qui aurait dû deviner cette hausse de prix au bon moment n'est pas la solution. Actuellement, il faut chercher à anticiper et à mieux se situer. Selon elle, cette problématique est un symptôme d'un moment de crise où l'on n'avait pas le choix. On devra anticiper les prochains événements afin de répondre aux besoins, car cette crise n'est pas terminée.

Une commissaire libérale-radical rappelle que gouverner, c'est prévoir.

La commissaire d'Ensemble à gauche approuve les propos de la commissaire libérale-radical, mais rappelle qu'il peut y avoir un moment donné des problèmes, notamment l'après Covid-19, la guerre en Ukraine, des rapports de force au niveau international, cette libéralisation du marché et d'autres facteurs qui jouent un rôle dans cette crise. La Ville doit effectivement chercher à prévoir, mais il faut aussi admettre que ce n'est pas toujours possible et que parfois elle se fait surprendre par une situation qui la dépasse. Il faut agir dès à présent.

Une commissaire socialiste indique que le Parti socialiste votera également en faveur de cette proposition. La hausse des prix de l'électricité et de l'énergie avait été annoncée dans les médias en début d'été. Le Conseil fédéral avait pris position cet été et avait déjà prodigué des conseils à la population par rapport à cette hausse de l'électricité. La commission des finances démarre la rentrée en étudiant ce premier objet. Le centre et la droite reprochent au Conseil administratif un manque de prévision. Il semble important pour le Parti socialiste de relever une certaine transparence. Le Conseil administratif présente une proposition au Conseil municipal pour que ce dernier vote ce crédit de dépassement des dépenses de l'électricité de 5 millions de francs. Lors de l'audition, le Conseil administratif est accompagné d'une cheffe de service qui fournit des détails à la commission sur les causes de cette hausse des dépenses.

La commission des finances a également eu la possibilité d'auditionner les SIG, qui ont répondu aux questions des commissaires. Ces derniers doivent traiter un sujet extrêmement complexe. Elle rappelle que les commissaires sont néophytes et se penchent sur une problématique compliquée. Elle a compris, grâce au Conseil administratif et à M<sup>me</sup> Cerda, que la Ville est captive depuis la décision prise en 2010 d'accepter une partie de son approvisionnement en électricité sur le marché libre et l'autre partie sur le marché régulé. La Ville a pris cette décision à un moment où personne ne pouvait anticiper la pandémie, la guerre avec la Russie, la fermeture de Nord Stream 1 et 2. Toutes les collectivités publiques qui pouvaient accéder au marché libre, celles qui consomment plus de 100 000 kWh par an, qu'elles soient de gauche ou de droite, ont pris la décision de s'approvisionner sur le marché libre.

Critiquer actuellement ces décisions est facile et de mauvaise foi. Il y avait un principe d'irréversibilité inscrit au niveau de la loi fédérale. M. Brunier, lors de son audition, a informé que les Conseils d'Etat d'autres cantons de Suisse demandent actuellement la possibilité de revenir au marché régulé moyennant des primes de fidélité. D'autres pays en Europe entreprennent la même démarche. Il y a des pistes d'action possibles, rien n'est fatal dans cette situation. Pour le Parti socialiste, il est important d'insister sur ces points.

La commission a également découvert que dans le marché libre le prix de l'électricité est adossé au prix du gaz. Effectivement, tout nous échappe comme cela a bien été expliqué: de nombreux facteurs complexes, la situation géopolitique et les marchés libres ont mené à cette crise. Elle rappelle que les négociations entre la Ville et les SIG par rapport aux prix de l'électricité se déroulent dans une fenêtre de prix qui ne dure que quelques heures. Pourtant, on demande au responsable de l'ENE de prendre une décision. Cela a été mis par écrit: cette façon de prendre une décision est peu usuelle pour les collectivités publiques.

Cette décision importante ne peut pas dépendre d'une seule personne, alors que l'on est censé être en démocratie. Il leur semble important de saluer les actions du Conseil administratif et des SIG qui ont fourni un important nombre d'informations. Le Parti socialiste approuve les propos de la commissaire d'Ensemble à gauche qui a aussi exprimé son étonnement quant aux propos de M. Balestra. Selon les SIG, l'électricité est une marchandise stratégique qui doit être gérée par les ingénieurs et non par les traders, surtout s'agissant des collectivités publiques. C'est pour le Parti socialiste le début d'une nouvelle crise, succédant à l'arrêt de la crise pandémique. Cette nouvelle crise est plus importante, car elle concerne un besoin vital: la population a besoin d'électricité pour s'alimenter et se chauffer. Ils sont convaincus que c'est le début d'une révolution, car à présent tout est dérégulé dans le marché libre et tout est dirigé par les traders, alors que ce qui est en cause est un bien de première nécessité que la Suisse produit en été et importe en hiver. C'est une révolution importante d'un point de vue des gouvernances ainsi que des citoyens qui devront en prendre conscience, s'éduquer et modifier leur façon de consommer. Le Parti socialiste remercie le Conseil administratif pour sa transparence et votera également cette proposition en plénière. Selon elle, de nombreux objets concernant la consommation d'électricité seront à l'ordre du jour.

Un commissaire du Centre n'est pas aussi confiant sur la transparence du Conseil administratif. La hausse des prix a commencé le 24 février 2021. En peu de temps, le prix observable en fin d'année avait triplé. La cheffe de l'ENE aurait été surprise par la montée des prix, comme le dit la commissaire socialiste. Il demande si cette surprise s'est ressentie dans la seconde, dans la minute, dans l'heure ou dans la semaine, etc. Il est d'avis que la compétence de la cheffe du service est à mettre en doute, car elle aurait dû acheter l'électricité bien plus tôt.

Il rappelle que les SIG ont informé que la Ville de Genève en 2021 a demandé plus de vingt fois de fixer un prix puis elle ne l'a finalement pas fait. On ne peut donc pas parler de surprise. Selon lui, ce manque de transparence peut être dû à deux aspects. Cela pourrait s'avérer être un manque de compétence de la cheffe de service qui n'a pas su, alors que c'est son métier, anticiper les prix, alors que ceux-ci augmentaient de manière exponentielle. Ou le Conseil administratif lors des délibérations budgétaires a décidé d'attendre le dernier moment pour acheter l'électricité afin que cela n'impacte pas le budget. Il rappelle que la Ville a acheté son électricité pour 2022 en décembre. Il mentionne la dernière phrase de la proposition, mentionnée ci-dessus par le commissaire de l'Union démocratique du centre. Le budget aurait pu absorber cette hausse d'investissements. Les messages politiques n'ont pas été nets. Lors du budget, le Conseil administratif délivre un message politique, qui traduit la bonne gestion et la volonté de diminuer le déficit chaque année. Il est donc possible que le Conseil municipal ait été trompé politiquement, ou que la compétence au sein de l'ENE soit mise en doute.

La commissaire socialiste indique que la surprise mentionnée dans ses propos concerne l'opacité. Elle rappelle à ce titre que les SIG ont suspendu les systèmes de cotations entre le 8 décembre 2021 et mars 2022. On peut observer des formes d'opacité dans tout le système de négociation des prix. Il y a également la situation de captivité, générée par le principe d'irréversibilité, qui complique la prise de décision concernant cette hausse de prix. Faire porter toute la responsabilité de la décision à la cheffe de service est malvenu. Elle rappelle également que les médias ont relaté la surprise de toutes les communes en Suisse et en Europe qui découvrent cette hausse de l'électricité. Il est facile de dire qu'il aurait fallu le savoir avant alors que tout le monde est surpris. Personne ne pouvait prévoir cette augmentation. Elle admet que l'augmentation des prix a débuté l'année dernière, mais cela n'a pas un lien direct avec la guerre, cela a commencé avec la pandémie, mais personne ne pouvait prévoir que ces prix continueraient à augmenter. Donc, la cheffe de service n'était pas la seule surprise. Elle rappelle que la Ville a pris les devants et a mis en place une task force pour cette année.

Un commissaire socialiste remarque que le commissaire du Centre a abordé dans son intervention le sujet de la compétence. Ce n'est pas de la compétence de la Ville et de ses services d'agir comme un trader et de faire des choix en jouant sur les hausses et baisses des prix de l'électricité. Le problème est de savoir comment la Ville s'est retrouvée dans cette situation. Il indique que les choix qui ont été faits, dans une telle situation et dans un rôle de trader qui n'est pas celui de la Ville et de ses services, ne sont pas si mauvais que ce qui vient d'être affirmé dans les prises de position: le pire a été évité. La Ville n'est pas un service de trading et il est normal qu'elle rencontre des difficultés.

Le président n'est pas certain que le pire ait été évité.

La commissaire d'Ensemble à gauche remarque que dans une situation d'insécurité la tentation peut être grande de chercher des boucs émissaires. Ce n'est pas la meilleure manière de répondre à une situation de crise. Le fait d'accuser une personne responsable d'un service, dont elle a personnellement toujours apprécié la compétence, et de lui faire porter la responsabilité d'évaluation est inapproprié. Elle comprend le fait d'interroger les choix politiques, mais estime regrettable de s'attaquer à une personne responsable d'un service. Elle espère que le commissaire n'accusera pas la cheffe de service en plénière.

Le président partage l'avis de la commissaire d'Ensemble à gauche. Les éventuelles responsabilités sont politiques, elles ne se trouvent pas au niveau des employés. Ce n'est pas la cheffe de service qui est chargée de signer le contrat.

Une commissaire libérale-radical rappelle qu'en effet M. Balestra s'est opposé depuis le début à la libéralisation du marché de l'électricité et de l'eau, en défendant le caractère vital de ces ressources, et qu'il a organisé à l'époque une campagne contre cette libéralisation. La libéralisation de l'eau a été refusée, mais malheureusement la libéralisation de l'électricité a été acceptée. Elle rappelle que gouverner, c'est prévoir. M. Balestra a toujours été contre cette libéralisation et a affirmé qu'un jour cela aurait des répercussions. Elle rappelle que ce n'est pas le Conseil municipal qui a décidé de partir sur le marché libre à 78%, mais que c'est le Conseil administratif qui a pris cette décision, sans demander au Conseil municipal de voter. Elle n'accusera pas une fonctionnaire, car celle-ci a une présidente.

Il est rappelé par une commissaire socialiste que toutes les collectivités publiques ont pris cette décision, puis par le président que la cheffe de service n'a pas la compétence de signer un contrat.

Un commissaire socialiste rappelle que le Conseil administratif avait informé la commission qu'il avait demandé l'aide d'un expert qui les a accompagnés au fur et à mesure de toutes ces problématiques. Plusieurs commissaires se demandent pour quelles raisons le Conseil administratif n'a pas pris la décision plus tôt. Le Conseil administratif avait informé que selon l'expert il valait mieux attendre, car les prix allaient peut-être diminuer. Quand on s'engage à signer un contrat de plusieurs millions et que par la suite un expert indique que les prix peuvent diminuer, il comprend que le Conseil administratif a décidé d'écouter ce conseil de l'expert qui connaît ce domaine. Si le Conseil administratif avait choisi de signer à ces prix élevés et que ceux-ci avaient par la suite diminué, certains auraient dénoncé l'incompétence du Conseil administratif qui dépense.

#### *Votes*

La recommandation du Parti libéral-radical est acceptée à l'unanimité.

Par 14 oui (4 S, 3 Ve, 1 EàG, 2 PLR, 1 MCG, 1 UDC, 2 LC) contre 1 non (PLR), la proposition PR-1514 est acceptée.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité pour cet objet.

### *PROJET DE RECOMMANDATION*

Le Conseil municipal demande que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année.

#### *Annexes:*

- présentation de l'ENE pour l'achat d'électricité (séance du 24 août 2022)
- baromètre des prix de l'électricité des SIG pour novembre 2021 (séance du 24 août 2022)
- baromètre des prix de l'électricité des SIG pour décembre 2021 (séance du 24 août 2022)

14 novembre 2022

## **B. Rapport de minorité de M<sup>me</sup> Patricia Richard.**

Le Conseil administratif nous demande de mettre la main au porte-monnaie, pour la somme de 5 millions de francs sur le budget 2022, afin de pouvoir payer la facture d'électricité de la Ville de Genève.

Petit retour en arrière: en 2009, la Ville de Genève, par son Conseil administratif, décide de sortir du marché régulé dans lequel sont les Genevois, pour bénéficier du marché libre et avoir les meilleurs prix possible.

Cela fonctionne jusqu'en 2021. C'est là que cela se gâte...

Durant l'année 2021, les SIG nous informent avoir alerté rapidement tous leurs clients éligibles: depuis plusieurs mois les marchés augmentent.

Ils leur ont conseillé de signer, même pour une année, deux ans ou trois ans. Ils ont également averti la Ville de Genève lorsque le coût s'élevait à 8,99 centimes.

La Ville a des doutes sur ces coûts, car les marchés varient. On ne les maîtrise pas. Depuis juillet 2021, les SIG ont fait 67 offres à la Ville de Genève, qui a attendu jusqu'au 9 décembre 2021 avant de bloquer un prix.

Cette proposition soulève le problème de gouvernance, car lorsque l'on est responsable du département qui «joue à la bourse» du marché de l'électricité, on a le devoir d'être joignable, en tout temps (heures ouvrables), car parfois les offres ne sont valables que quelques heures ou quelques jours.

Le processus budgétaire 2022 n'a pas été transparent, car lorsque le Conseil municipal a voté le budget M<sup>me</sup> Perler savait qu'il y aurait 5 millions de francs supplémentaires qui devraient être dépensés puisqu'elle avait fixé ces prix avec les SIG.

Les SIG ont confirmé que le 9 décembre 2021 le prix était fixé.

Le Conseil municipal a voté le budget quelques jours plus tard, sans avoir les bons chiffres, alors que le Conseil administratif peut venir jusqu'à la dernière minute, avec un ou plusieurs amendements supplémentaires.

Le Parti libéral-radical remarque que depuis le début de la législature ces crédits supplémentaires sont fréquents et permettent d'établir des budgets sous-estimés, M<sup>me</sup> Kitsos ayant déposé cette année également un crédit supplémentaire pour une subvention qu'elle savait ne pas être correctement budgétée.

Le Parti libéral-radical a proposé la recommandation suivante pour cet objet: «que la Ville de Genève présente un plan comprenant la liste des mesures concrètes et chiffrées d'économie d'électricité avant le 31 octobre de cette année».

Les préaux d'école doivent être éteints et pas allumés jusqu'à une heure du matin. Tout ce qui ne sert pas doit être éteint. Il y a eu déjà des motions au Municipal à ce sujet. Le Parti libéral-radical souhaiterait recevoir une liste d'actions concrètes. Le préau de l'école de Chandieu et sa piscine ont été allumés tout l'été, jour et nuit. Cela ne peut pas continuer.

## PR – 1514 : CRÉDIT BUDGÉTAIRE SUPPLÉMENTAIRE DE 5'180'000 FRANCS

DESTINÉ À FINANCER LES SURCÔÛTS LIÉS AUX ACHATS D'ÉLECTRICITÉ POUR LES BÂTIMENTS DE LA VILLE DE GENÈVE APPROVISIONNÉS SUR LE MARCHÉ LIBRE POUR L'ANNÉE 2022





2.

## ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

### Définition du marché libre et du marché régulé

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, le marché suisse de l'électricité est partiellement libéralisé. Les clients dont la consommation annuelle dépasse les **100 000 kWh/an par site** de consommation peuvent désormais choisir une offre sur le marché concurrentiel (choix du producteur). Ils accèdent au marché dit « libre ».

Les conditions d'accès et de fourniture d'électricité sur le marché libre sont régies par :

- La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApE)
  - L'Ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApE)
- Le client dont la consommation est supérieure à 100 000 kWh/an par site de consommation, choisit :
- une offre de marché
  - de rester au tarif régulé

**Le choix de quitter le marché régulé pour le marché libre est définitif.**

**La Ville de Genève a activé sa demande d'accès au marché libre en octobre 2009, pour une application dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.**

Tous les autres clients (non-éligibles) sont soumis au **marché régulé** et doivent acheter le courant auprès de l'entreprise électrique de leur région, qui est aussi celle qui gère et entretient le réseau (SIG à Genève).

Les tarifs du marché régulés sont régis par :

- La Loi genevoise sur l'organisation des Services Industriels de Genève (LSIG)
- Le Règlement pour l'utilisation du réseau et la fourniture de l'énergie électrique

Les tarifs sont publiés le 31 août de chaque année et sont **contrôlés et validés par le Conseil d'Etat**.



3.

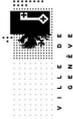
### ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

#### **Constitution du contrat de marché libre de la Ville de Genève**

- 112 sites de consommations, représentant 292 points de comptage.
- Les contrats en marché libre représentent 78% de la consommation électrique de la Ville de Genève (hors éclairage public)

#### **Qualité de l'électricité et durée du contrat**

- SIG Vitale Horizon, soit 40% de Vitale Vert (Décision CA 13 octobre 2021)
- Contrat d'une durée minimum d'un an
- Principe de Reprice en cas de renouvellement avant échéance



4.

**ÉVOLUTION DES PRIX SUR LE MARCHÉ LIBRE**

**Entre 2017 et 2020** : relative stabilité des prix entre 5.5 et 7.5 ct/kWh

**2020** : 17 avril 2020 : souscription contrat Vitale Vert un an à un tarif de **7,12 ct/kWh (fourniture année 2021)**  
 impact de la pandémie et de la diminution de la production, correspondant à une diminution de la demande

**2021** : En début d'année (jusqu'à l'été) des prix oscillant entre 8 et 15 ct/kWh ensuite entre 15 et 25 ct/kWh.

9 décembre 2021 : souscription contrat Vitale Vert un an à un tarif de **25,13 ct/kWh (fourniture année 2022)**

SIG a suspendu ses cotations après le 10 décembre, jusqu'au 21 mars 2022, en raison d'une trop forte volatilité des prix du marché.

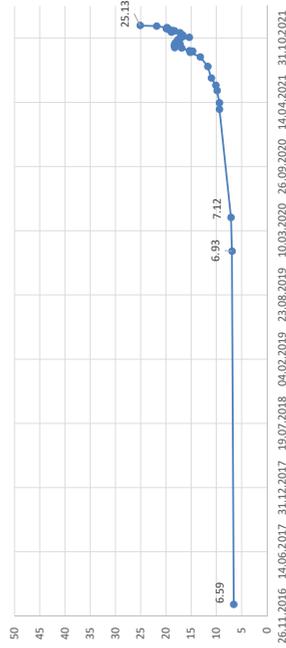
**Historique des contrats VdG (périodes de consommation)**

- 1.1.2010 → 31.12.2013
- 1.1.2014 → 31.12.2014 (prolongation)
- 1.1.2015 → 31.12.2016 (prolongation)
- 1.1.2017 → 31.12.2019
- 1.1.2020 → 31.12.2020
- 1.1.2021 → 31.12.2021
- 1.1.2022 → 31.12.2022

• **Consommations de référence :**

Electricité ML 2019	Electricité ML 2020	Electricité ML 2021	Electricité ML 2022
28 267 162 kWh	25 721 266 kWh	27 464 591 kWh	27 464 591 kWh
6.59 ct/kWh	6.93 ct/kWh	7.12 ct/kWh	25.13 ct/kWh

Prix de l'électricité à 1 an [ct/kWh]



5.

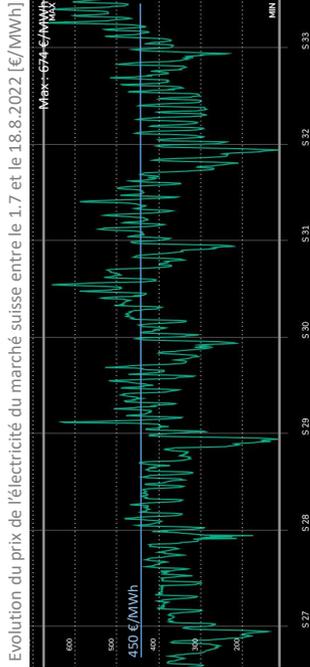
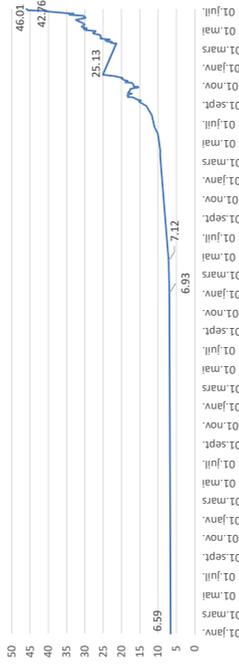
### ÉVOLUTION DES PRIX SUR LE MARCHÉ LIBRE

**2022** : forte demande et peu d'offre en début d'année (janvier-février), les prix subissent de fortes perturbations entre 25 et 30 ct/kWh  
**Depuis le 24 février** : Très forte instabilité et très forte hausse avec des prix oscillants entre 35 et 67 ct/kWh.  
 Dès le mois de juin, à nouveau **très forte instabilité et très forte volatilité**. Les producteurs ne sont plus en mesure de proposer des offres stables pour l'année 2023. SIG cesse ses cotations le 12 juillet 2022. Elles n'ont pas été reprises à ce jour.



VILLE DE GENÈVE

Evolution du prix de l'électricité sur le marché libre 2017 - 2022  
 [SIG Vitale Vert 40%- cts/kWh]



Evolution du prix de l'électricité du marché suisse entre le 1.7 et le 18.8.2022 [€/MWh]

Source : <https://www.rte-france.com/eco2mx/les-donnees-de-marche#>



6.

## ÉLÉMENTS CONTEXTUELS

### PERTE DE REPERES ET DE VISIBILITE SUR L'ÉVOLUTION DES MARCHÉS DE L'ÉLECTRICITE ET DU GAZ

- Situation géopolitique
- Urgence climatique / Transformation des filières énergétiques et sortie des énergies fossiles
- Situation de l'économie européenne (sortie de crise pandémique et nouvelle crise politique)
- Risque très marqué de pénurie dès l'hiver 2022/2023 (déséquilibre entre l'offre et la demande)
- Communication très alarmiste durant la période estivale

### ÉLÉMENTS INFLUENÇANT LE MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ EN EUROPE ET EN SUISSE

- Prix du gaz
- Prix du charbon
- Coût des certificats CO<sub>2</sub>
- Taux de change CHF/€
- Situation géopolitique / évolution du conflit en Ukraine / approvisionnement en gaz russe
- Déficit de production en EU (France et Allemagne)



1. **Mise en place d'une stratégie d'achats sur le marché libre, adoptée par le CA le 12 juillet 2022**  
Pour négocier, optimiser et sécuriser autant que possible la fourniture et les prix sur le marché
2. **Mise en place d'une stratégie de préparation au risque de rupture de l'approvisionnement, présentée au CA le 24 août 2022 (gestion de crise)**
3. **Mise en place d'une stratégie accélérée pour diminuer les consommations d'énergie et augmenter la production d'électricité:**
  - **Investir pour économiser : les hauts niveaux de prix rendent les économies d'énergies plus rentables**  
Cette situation extraordinaire constitue une opportunité pour renforcer les investissements permettant des économies massives d'énergies
  - **Développer la sobriété énergétique**
  - **Accélérer les investissements pour produire de l'électricité**  
Renforcer la production solaire photovoltaïque



8.

## PROJET DE DELIBERATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;  
sur proposition du Conseil administratif,

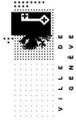
*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de 5 180 000 francs destiné à financer les surcoûts liés aux achats d'électricité pour les bâtiments de la Ville de Genève approvisionnés sur le marché libre pour l'année 2022.

*Art. 2.* – La charge supplémentaire prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2022 de la Ville de Genève.

*Art. 3.* – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires compétents 2022 du Service de l'énergie,  
Comptes Fr.

3120.020 C-Ene Electricité	4 180 000
3439.110 C-Ene Electricité PF	1 000 000



VILLE DE GENÈVE

10.

Suivi des cotations SIG (Vitale Vert 40%) achat pour 1 an [ct/kWh]



ÉNERGIE



NOVEMBRE 2021

# Baromètre des prix de l'électricité

Le marché en bref

Après une hausse spectaculaire, les prix de marché de l'électricité sont en baisse à fin octobre. Ils restent cependant très volatiles.

DEPUIS 12 MOIS

**+191%** ↗

DEPUIS 1 MOIS

**-7%** ↘

Principaux facteurs influençant  
les prix de marché

(liés au fonctionnement de certaines  
centrales de production européennes)



COÛT DES CERTIFICATS  
D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

**-7%** depuis 1 mois ↘



PRIX DU CHARBON

**-32%** depuis 1 mois ↘



PRIX DU GAZ

**-12%** depuis 1 mois ↘



Si les prix du marché de l'électricité sont influencés par les cours du charbon et du gaz, **SIG s'engage à vous fournir une électricité d'origine 100% renouvelable.**



## ÉVOLUTION DES PRIX DE MARCHÉ



### TENDANCE GÉNÉRALE

Après plusieurs mois de hausse continue, on observe une détente des prix. Actuellement à des **niveaux historiquement élevés**, ces derniers ont **baissé fin octobre**.

Les prix restent cependant **très volatiles**, et sont impactés par **les fluctuations des prix du gaz** et des **certificats d'émissions de tCO<sub>2</sub>**.



Prix de marché allemand de livraison de l'électricité, **années 2022, 2023 et 2024** (€/MWh).

Les prix ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts du transfert de l'énergie de l'Allemagne vers la Suisse, ni du taux de change €/CHF, ni du profil de consommation individuel. Ces divers éléments sont détaillés dans notre [guide interactif](#).



### COÛT DES CERTIFICATS D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Le prix des certificats d'émissions de CO<sub>2</sub> oscille à un niveau **historiquement haut**, proche des 60 €/tCO<sub>2</sub>.



### PRIX DU CHARBON ET DU GAZ

Après plusieurs semaines de pénurie sur le marché du **charbon**, des mesures prises en Asie afin d'éviter des restrictions d'électricité ont permis de **faire baisser les prix**.



Quant au marché du gaz, la fin prévue (début novembre) du remplissage des réserves de stockage dans l'Est de l'Europe laisse **espérer une augmentation des exportations de gaz** et une **détente des prix**.



### ACTUALITÉ

La reprise économique mondiale, et l'augmentation de la demande qui en découle, impactent l'ensemble des marchés de l'énergie.

Le prix final de votre électricité dépend par ailleurs fortement de votre courbe de charge, c'est-à-dire de votre manière de consommer.

## ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE



Les prix de marché de l'électricité étant libellés en €/MWh, le taux de change €/CHF impacte le prix final en CHF de l'électricité livrée en Suisse.

Le taux de change se situe actuellement à **1,0656 €/CHF** : en légère baisse depuis un mois.

Pour en savoir plus sur l'impact de ces facteurs sur les prix de marché : [cliquez ici](#)



Ces éléments sont fournis à titre indicatif. Ils constituent une information sur le marché de l'électricité en date du 29.10.2021, avec les éléments connus au jour de publication, et ne sauraient engager la responsabilité de SIG.



ÉNERGIE



DECEMBRE 2021

# Baromètre des prix de l'électricité

Le marché en bref

Historiquement haut, le prix de marché a suivi une tendance fortement haussière en novembre, associée à une très forte volatilité.

DEPUIS 12 MOIS

**+233%**



DEPUIS 1 MOIS

**+37%**



Principaux facteurs influençant  
les prix de marché

(liés au fonctionnement de certaines  
centrales de production européennes)



COÛT DES CERTIFICATS  
D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

**+35%** depuis 1 mois ↗



PRIX DU CHARBON

**+12%** depuis 1 mois ↗



PRIX DU GAZ

**+27%** depuis 1 mois ↗



Si les prix du marché de l'électricité sont influencés par les cours du charbon et du gaz, **SIG s'engage à vous fournir une électricité d'origine 100% renouvelable.**



## ÉVOLUTION DES PRIX DE MARCHÉ



### TENDANCE GÉNÉRALE

Après une détente des prix observée en octobre, les prix ont à nouveau fortement augmenté en novembre. Ces derniers ont atteint des **niveaux historiquement élevés**, associés à une **forte volatilité**.

Les prix de l'électricité sont impactés par **les fluctuations des prix du gaz**, du **charbon** et des **certificats d'émissions de tCO<sub>2</sub>**, et indirectement par les conditions météorologiques.



Prix de marché allemand de livraison de l'électricité, **années 2022, 2023 et 2024** (€/MWh).

Les prix ci-dessus ne tiennent pas compte des coûts du transfert de l'énergie de l'Allemagne vers la Suisse, ni du taux de change €/CHF, ni du profil de consommation individuel. Ces divers éléments sont détaillés dans notre [guide interactif](#).



### COÛT DES CERTIFICATS D'ÉMISSIONS DE CO<sub>2</sub>

Le prix des certificats d'émissions de CO<sub>2</sub> a fortement augmenté ces dernières semaines, pour atteindre un **niveau record**, il a dépassé la barre des 70 €/tCO<sub>2</sub>.



### PRIX DU CHARBON ET DU GAZ

Après une accalmie observée en octobre sur le marché du **charbon**, les prix sont repartis à la **hausse** en novembre.



Les températures basses, associées aux craintes liées à l'approvisionnement en gaz (notamment après l'annonce de suspension de la certification de Nord Stream 2) ont généré de fortes **incertitudes** et une **hausse des prix du gaz**. Ces derniers sont impactés par toute annonce concernant **l'exportation de gaz vers l'Europe de l'Ouest**.



### ACTUALITÉ

Le contexte **économique** et **sanitaire**, en lien avec les inquiétudes liées à une reprise épidémique, génère une incertitude sur les marchés.

Le prix final de votre électricité dépend par ailleurs fortement de votre courbe de charge, c'est-à-dire de votre manière de consommer.

## ÉVOLUTION DU TAUX DE CHANGE



Les prix de marché de l'électricité étant libellés en €/MWh, le taux de change €/CHF impacte le prix final en CHF de l'électricité livrée en Suisse.

Le taux de change se situe actuellement à **1,0427 €/CHF** : en légère baisse depuis un mois.

Pour en savoir plus sur l'impact de ces facteurs sur les prix de marché : [cliquez ici](#)



Ces éléments sont fournis à titre indicatif. Ils constituent une information sur le marché de l'électricité en date du 01.12.2021, avec les éléments connus au jour de publication, et ne sauraient engager la responsabilité de SIG.

